

UNITED NATIONS

NATIONS UNIES



SECURITY COUNCIL

OFFICIAL RECORDS

SECOND YEAR

CONSEIL DE SECURITE

PROCES-VERBAUX OFFICIELS

DEUXIEME ANNEE

No. 102

216th and 217th meetings
31 October 1947

216ème et 217ème séances
31 octobre 1947

Flushing Meadow
New York

TABLE OF CONTENTS

Two hundred and sixteenth meeting

	<i>Page</i>
400. Provisional agenda	2671
401. Adoption of the agenda	2671
402. Continuation of the discussion on the Indonesian question	2671

Two hundred and seventeenth meeting

403. Continuation of the discussion on the Indonesian question	2690
---	------

Documents

The following document, relevant to the two hundred and sixteenth meeting, appears as follows:

Official Records of the Security Council, Second Year, Special Supplement No. 5:

Report by the Consular Commission at Batavia to the Security Council.

TABLE DES MATIERES

Deux-cent-seizième séance

	<i>Pages</i>
400. Ordre du jour provisoire	2671
401. Adoption de l'ordre du jour	2671
402. Suite de la discussion de la question indonésienne	2671

Deux-cent-dix-septième séance

403. Suite de la discussion de la question indonésienne	2690
--	------

Documents

Le document se rapportant à la deux-cent-seizième séance figure dans la publication suivante:

Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité, Deuxième Année, Supplément spécial No 5:

Rapport de la Commission consulaire à Batavia au Conseil de sécurité.

UNITED NATIONS



NATIONS UNIES

SECURITY
COUNCIL

CONSEIL
DE SECURITE

OFFICIAL RECORDS

SECOND YEAR

No. 102

PROCES-VERBAUX OFFICIELS

DEUXIEME ANNEE

No 102

TWO HUNDRED AND SIXTEENTH
MEETING

*Held at Flushing Meadow, New York,
on Friday, 31 October 1947, at 10.30 a.m.*

President: Sir Alexander CADOGAN
(United Kingdom).

Present: The representatives of the following countries: Australia, Belgium, Brazil, China, Colombia, France, Poland, Syria, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom, United States of America.

400. Provisional agenda (document S/Agenda/216)

1. Adoption of the agenda.

2. The Indonesian question:

(a) Report dated 14 October 1947 from the Consular Commission in Batavia, (documents S/586, S/586/Add.1, S/586/Add. 2)¹;

(b) Letter dated 26 September 1947 from the representative of Australia addressed to the President of the Security Council (document S/569)².

401. Adoption of the agenda

The agenda was adopted.

402. Continuation of the discussion on the Indonesian question

At the invitation of the President, Mr. Pillai, representative of India; Mr. van Kleffens, representative of the Netherlands; General Romulo, representative of the Philippines, and Mr. Palar, representative of the Republic of Indonesia, took their places at the Council table.

¹ See *Official Records of the Security Council, Second Year, Special Supplement No. 5.*

² *Ibid., Second Year, No. 93.*

DEUX-CENT-SEIZIEME SEANCE

*Tenue à Flushing-Meadow, New-York,
le vendredi 31 octobre 1947, à 10 h. 30.*

Président: Sir Alexander CADOGAN
(Royaume-Uni).

Présents: Les représentants des pays suivants : Australie, Belgique, Brésil, Chine, Colombie, France, Pologne, Syrie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique.

400. Ordre du jour provisoire (document S/Agenda/216)

1. Adoption de l'ordre du jour.

2. La question indonésienne :

a) Rapport de la Commission consulaire de Batavia en date du 14 octobre 1947 (documents S/586, S/586/Add.1, S/586/Add. 2)¹;

b) Lettre en date du 26 septembre 1947, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Australie (document S/569)².

401. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

402. Suite de la discussion de la question indonésienne

Sur l'invitation du Président, M. Pillai, représentant de l'Inde; M. van Kleffens, représentant des Pays-Bas; le général Romulo, représentant des Philippines, et M. Palar, représentant de la République d'Indonésie, prennent place à la table du Conseil.

¹ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité, Deuxième Année, Supplément spécial No 5.*

² *Ibid., Deuxième Année, No 93.*

The PRESIDENT: We shall now continue with the debate; and I hope we shall conclude the general discussion on item 2 of the agenda.

Mr. VAN KLEFFENS (Netherlands): I have asked to be heard for one reason, and for one reason only: not to reply to all the points of detail raised by previous speakers; not because we have been maligned here by the representative of Poland or compared to Nazis by the representative of the Indonesian Republic. Such gross exaggerations take care of themselves. The only reason why I have asked for leave to speak is that I may place before this Council such views as a rapid review of the consular report and a study of the draft resolutions before the Council have suggested to the Netherlands authorities.

We are convinced that the consuls did their best to present an objective picture of the situation as they found it. At the same time, I leave it to the Council to form its own opinion with regard to the question as to whether the appendices to the report do not alter in our favour the conclusions reflected in the report itself. Personally I think they do in this sense, that many statements of fact in the report find at least a beginning of an explanation in the appendices, whereupon it becomes much clearer why we had to do certain things, or refrain from doing other things. We ask the Security Council not merely to register facts, but also to understand them.

Even so, I believe that no one will contradict me when I say that these documents are, in parts, incomplete. I call attention to this fact because I feel that this incompleteness is to our disadvantage. Hardly any attempt is made to explain why we could not carry out to the letter the Council's resolutions calling for a cease-fire¹. On 22 October, at the two hundred and thirteenth meeting², I tried to supply this explanation, which alone places our actions in their true light. Nor did the consuls attempt to go into the question as to whether there was not, perhaps, a very cogent reason why there could be no fruitful consultation between our authorities and those at Jogjakarta concerning the observance of the Council's resolutions calling for a cease-fire. That explanation, too, I endeavoured to supply last week.

Moreover, no attempt was made to ascertain why the Lieutenant Governor-General was constrained to fix his demarcation line; and this is all the more striking since in appendix VIII of the report that compelling reason was stated and reported to the Council by the Commission.

It is clear that neither what have been called our mopping-up operations nor the establishment of the demarcation line were acts initiated by us, but were inevitable consequences of acts of the Jogjakarta Government. Continued mopping up

¹ See *Official Records of the Security Council*, Second Year, No. 68, 173rd meeting, and *ibid.*, No. 84, 195th meeting.

² *Ibid.*, No. 99.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Nous allons poursuivre nos débats, et j'espère que nous terminerons la discussion générale du point 2 de l'ordre du jour.

M. VAN KLEFFENS (Pays-Bas) (*traduit de l'anglais*): Si j'ai demandé à être entendu, ce n'est que pour une seule raison: ce n'est pas pour répondre à tous les points de détail soulevés par les orateurs qui m'ont précédé, ce n'est pas parce que nous avons été diffamés ici par le représentant de la Pologne ou comparés aux nazis par le représentant de l'Indonésie. Des exagérations aussi grossières sont infirmées par leur nature même. La seule raison pour laquelle j'ai demandé à prendre la parole, c'est que je voudrais pouvoir exposer au Conseil l'opinion que se sont formée les autorités néerlandaises après avoir procédé à un examen rapide du rapport des consuls et après avoir étudié les projets de résolutions déposés devant le Conseil.

Nous sommes convaincus que les consuls ont fait de leur mieux pour présenter un tableau objectif de la situation telle qu'ils l'ont trouvée. Mais, tout en faisant cette déclaration, je laisse au Conseil le soin de décider si les annexes du rapport n'altèrent pas en notre faveur les conclusions qui se dégagent du rapport lui-même. Personnellement, je crois qu'il en est ainsi pour la raison suivante: plusieurs faits exposés dans le rapport font au moins l'objet d'un début d'explication dans les annexes, grâce à quoi on voit beaucoup plus clairement les motifs qui nous ont amenés à faire certaines choses et à nous abstenir de certaines autres. Nous demandons au Conseil de sécurité de ne pas se contenter d'enregistrer les faits, mais aussi de les comprendre.

Même dans ces conditions, cependant, je crois que nul ne me contredira si je dis que ces documents sont incomplets dans certaines de leurs parties. J'appelle l'attention du Conseil sur ce fait, parce que j'estime que ce caractère incomplet des documents joue en notre défaveur. On a à peine essayé d'expliquer pourquoi nous n'avons pas pu exécuter à la lettre les résolutions tendant à faire cesser le feu¹. Le 22 octobre, au cours de la deux-cent-treizième séance du Conseil², j'ai essayé de fournir des explications sur ce point et de placer notre action sous son véritable jour. Les consuls n'ont pas non plus essayé de se demander si des raisons impérieuses n'avaient pas empêché toute consultation féconde entre nos autorités et celles de Djokjakarta relativement à l'observation des résolutions tendant à faire cesser le feu. J'ai également essayé de fournir une explication à ce sujet la semaine dernière.

On n'a d'ailleurs pas essayé de déterminer pourquoi le Lieutenant Gouverneur général a été contraint de fixer une ligne de démarcation et ceci est d'autant plus frappant qu'à l'annexe VIII du rapport, la Commission expose cette raison déterminante et en fait rapport au Conseil.

Il est clair que ni ce qu'on a appelé nos opérations de nettoyage, ni l'établissement de la ligne de démarcation n'ont été des actes dont nous ayons pris l'initiative, mais bien la conséquence inévitable des activités du Gouvernement de

¹ Voir les Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité, Deuxième Année, No 68, 173ème séance et No 84, 195ème séance.

² *Ibid.*, No 99.

became inevitable because many Republican leaders continually urged their followers to attack us, in spite of the cease-fire resolutions, and those followers acted on these injunctions; the report of the consuls bears this out everywhere. The fixing of the demarcation line became necessary after the Prime Minister of the Republic made his speech on non-operation late in August. I refer here to appendix VIII of the report, where one may find the explanation. If there was to be no co-operation, we had to establish the administration ourselves, and the territory where that administration had, of course, to be defined.

In both cases this was, if one likes to call it that, unilateral action; in the circumstances we could scarcely act bilaterally. But in any case, the point is that this action was not initiated by us, but was caused by prior acts of the Republican Government, which therefore must be held responsible and accept the consequences.

Generally speaking, I believe that the report, incomplete as it undoubtedly is, and however simply the basic problem may be stated—as I tried to explain here last week—shows abundantly, as the United States representative rightly said, that it bears on a very complex situation, a situation which can be fully understood only on the spot and after one has familiarized oneself with local conditions, which are unusual and, for many, unfamiliar. This obviously prescribes caution in reaching conclusions. I trust that the Security Council will exercise this caution, and that the Committee of Good Offices will do the same.

May I also point to that peculiar and pernicious tendency to wanton destruction on the part of the followers of Jogjakarta and their leaders, which has been served up here under the name of the scorched-earth policy. If it is a scorched-earth policy, then it is one of a very curious brand. It shows a total disregard not only for the immediate interests of the population, but also for the best interests of the country as a whole. The acts of violence and the destruction of the property of peaceful citizens, which characterized that policy, were and are one of the main causes why the resolutions calling for a cease-fire could not be completely effective.

Chapter II of the consular report shows, in paragraph 41, that the discipline of our troops is not merely good; it is called excellent. Taking this into account, and recalling our general, very humane ideas, it seems at least highly improbable—to use no stronger expression—that our soldiers have committed atrocities in the proper sense of that term, either against Republican troops or bands or against the population. The good name of our boys out there concerns us very deeply and I protest, in the name of those boys, of their parents and of the nation in general, against any attempt to drag their reputation into the mud. The Polish representative

Djokjakarta. Des opérations de nettoyage continues sont devenues inévitables parce que de nombreux chefs républicains n'ont cessé d'encourager leurs partisans à nous attaquer, en dépit des résolutions tendant à faire cesser le feu, et parce que les partisans ont suivi ces conseils; le rapport des consuls confirme ces faits à maintes reprises. L'établissement de la ligne de démarcation est devenue nécessaire après que le Premier Ministre de la République eût prononcé son discours sur la non-coopération à la fin du mois d'août. Je me réfère à l'annexe VIII du rapport qui fournit l'explication; s'il ne devait pas y avoir de coopération, force nous était d'assurer nous-mêmes l'administration et il fallait, bien entendu, délimiter le territoire où cette administration fonctionnerait.

Dans les deux cas, il s'agissait, si l'on veut, d'une action unilatérale; dans ces circonstances, nous ne pouvions guère agir d'une manière bilatérale. Mais, quoi qu'il en soit, le fait est que cette action n'était pas le fait de notre initiative, mais qu'elle a été l'effet des actes antérieurs du Gouvernement républicain, qui doit donc porter la responsabilité et en accepter les conséquences.

D'une manière générale, j'estime que le rapport, si incomplet qu'il soit, indiscutablement, et si simple que soit sa façon d'exposer le problème fondamental, comme j'ai essayé de le montrer ici la semaine dernière, prouve abondamment, comme l'a justement fait remarquer le représentant des Etats-Unis, qu'il s'agit d'une situation très complexe, situation qu'on ne peut comprendre vraiment que sur place, après s'être familiarisé avec les conditions locales, qui sont exceptionnelles et peu connues de beaucoup d'entre nous. Il en résulte qu'il faut user de prudence avant de formuler des conclusions. J'espère que le Conseil de sécurité fera preuve de cette prudence, et que la Commission de bons offices fera de même.

Puis-je souligner également la tendance particulière et pernicieuse à la destruction systématique que montrent les partisans de Djokjakarta et leurs chefs, tendance qu'on nous a présentée ici sous le nom de tactique de la terre brûlée. S'il s'agit d'une tactique de la terre brûlée, c'en est une d'une espèce tout à fait curieuse. Elle dénote un mépris total non seulement pour les intérêts immédiats de la population, mais également pour les intérêts supérieurs de l'ensemble du pays. Les actes de violence, la destruction des biens appartenant à des citoyens pacifiques, qui ont caractérisé cette tactique, ont été et restent l'une des raisons principales pour lesquelles les résolutions tendant à faire cesser le feu n'ont pas pu être appliquées intégralement.

Le paragraphe 41 du Chapitre II du rapport de la Commission consulaire fait apparaître que la discipline de nos troupes n'est pas seulement bonne; cette discipline est qualifiée d'excellente. Si l'on tient compte de ce fait, et si l'on se rappelle nos principes généraux d'humanité, il semble à tout le moins hautement improbable — pour ne pas employer d'expression plus forte — que nos soldats aient commis des atrocités au sens propre du terme, que ce soit contre les troupes ou bandes républicaines ou contre la population. La bonne renommée de nos soldats là-bas nous tient fort à cœur, et je proteste en leur nom, au nom de leurs parents et au nom de mon pays

tried to make it appear as if the Consular Commission had found that our troops had committed atrocities¹. That is a clear distortion of the report, and I feel the consuls will deprecate this kind of tactics as much as any other fair-minded person.

We place great hope in the Committee of Good Offices and attach great importance to it. At the same time, it is necessary to realize that this is not merely a conflict between the Netherlands and the Jogjakarta Government and its followers, but at least as much an internal conflict within the Republic. This is a side of the question which has so far been left too much in the shadows. That is why I venture to call attention to it. Many thoughtful people in Indonesia, although they are at least as good nationalists as the Jogjakarta people, have views as to policy which are widely at variance with those held in Jogjakarta.

There is a deplorable tendency in many quarters—a tendency which has also made itself felt in the Security Council, although it was not expressed openly—to regard as puppets or stooges of the Dutch, and even as contemptible quislings, all those who want regional autonomy for parts of what the Republican authorities, without consulting the inhabitants, have quite arbitrarily proclaimed to be their territory. This tendency may be understandable, and even forgivable, on the part of people who are insufficiently acquainted with the baffling racial and cultural differences of the component parts of the Republic. But anyone who really has to come to grips with these realities, as the Committee of Good Offices will have to, will find that these currents towards regional autonomy are healthy and respectable. One is reminded of the early days of the United States of America, although there racial and cultural differences were much less in evidence, when there was no question of one unitarian State, and when there was also no question of a desire on the part of Delaware to be swallowed up by Pennsylvania, or New Hampshire by New York.

en général, contre toute tentative visant à salir leur réputation. Le représentant de la Pologne a essayé de donner l'impression que la Commission consulaire avait établi que nos troupes avaient commis des atrocités¹. C'est là une nette déformation du rapport, et j'estime que les consuls mépriseront cette sorte de tactique, comme le feront tous les autres esprits impartiaux.

Nous plaçons de grands espoirs dans la Commission de bons offices, à laquelle nous attachons une grande importance. Cependant, il faut bien se rendre compte qu'il ne s'agit pas seulement d'un conflit entre les Pays-Bas d'une part et le Gouvernement de Djokjakarta et ses partisans d'autre part, mais qu'il s'agit au moins autant d'un conflit interne au sein de la République. C'est là un côté de la question qu'on a, jusqu'à présent, beaucoup trop laissé dans l'ombre. C'est pourquoi je me permets d'attirer l'attention du Conseil sur ce point. De nombreux Indonésiens réfléchis qui sont au moins aussi bons patriotes que les partisans de Djokjakarta, ont des opinions politiques qui s'écartent considérablement de celles qui prévalent à Djokjakarta.

Dans trop de milieux, on relève cette tendance déplorable—tendance qui s'est également fait sentir au Conseil de sécurité, quoiqu'elle ne se soit pas manifestée ouvertement — à considérer comme des marionnettes ou des instruments des Hollandais, voire comme de méprisables quislings, tous ceux qui désirent voir accorder une autonomie régionale à certaines parties du territoire que les autorités républicaines, sans consulter leurs habitants, ont proclamé leur d'une manière tout à fait arbitraire. On peut comprendre, et même pardonner cette tendance de la part de gens qui ne sont pas suffisamment familiarisés avec la déconcertante diversité de races et de cultures qui se trouve dans les territoires dont est formée la République. Mais tous ceux qui se sont vraiment trouvés aux prises avec ces réalités, comme ce sera nécessairement le cas pour la Commission de bons offices, concluront que ces tendances à l'autonomie régionale sont saines et respectables. Elles font penser aux premiers jours de l'histoire des Etats-Unis d'Amérique, quoique dans ce cas, les différences raciales et culturelles fussent moins frappantes; il n'était pas question alors d'Etat unitaire, et il n'était pas davantage question que le Delaware désirât se voir absorber par la Pennsylvanie, ni le New-Hampshire par l'Etat de New-York.

On n'a pas accordé, ici ni ailleurs, une attention suffisante à ces différends et conflits intérieurs au sein de la République, et rien n'a été fait pour les aplanir ou les résoudre. Mais, sans aucun doute, il ne convient pas que la faction de Djokjakarta les étouffe par la violence. Pour des raisons très valables, la vaste majorité des Indonésiens de l'est et des habitants de Bornéo ne désirent pas être gouvernés par la République. Le rapport mentionne très justement des tendances similaires dans la partie occidentale de Java et sur la côte est de Sumatra; l'annexe VI, qui est un rapport émanant du consul général des Etats-Unis d'Amérique et d'un commandant de l'infanterie de marine des Etats-Unis, est particulièrement éloquente et explicite à ce sujet, notamment dans son paragraphe 6, dont le texte est le suivant:

¹ See *Official Records of the Security Council*, Second Year, No. 101.

¹ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité*, Deuxième Année, No 101.

"An important criticism was voiced by several men who said that they could not understand why the press of the world, the intelligent and educated people of all countries and the Governments of many countries had blindly supported the idea of the Republic of Java and Sumatra and had paid no attention whatever to the more important idea of the United States of Indonesia. They felt that it was time for thinking people to throw over the idea of supporting a small republic controlled by a small clique of greedy men and give their support to patriotic Indonesians who desire to see a sovereign United States of Indonesia. Without exception these men said they wanted the help and guidance of the Dutch in the formation of the United States of Indonesia as provided for in the Linggadjati Agreement."

I beg the Council to believe that people who reason in this way are a great deal nearer to the realities than most outsiders and that they are no more contemptible quislings or foreign stooges than the men of Delaware or of New Hampshire of old. To those who suspect us of wanting to divide and dominate, I recall the incontrovertible fact that for centuries we were the only force in the Archipelago making for cohesion. Nationalist sentiment has now supervened; and we regard that as a healthy development which we welcome; but it is a nationalism whose aim is federation, not domination of one element over all others.

It should also be remembered by all those who seriously want to find a workable solution that various responsibilities are involved. There is the general responsibility we have in the Indies until a final settlement is reached, at which time it will come to an end, a responsibility which we feel in particular for the well-being of those millions — many millions — who dread the ambitions and policies of the Government of Jogjakarta. This is not responsibility in the unhealthy sense of "the white man's burden", justly decried by the representative of the Republic. It is a responsibility recognized in article XV of the Linggadjati Agreement¹ itself, sanctioned by Article 73 of the Charter and recognized by the President of the Indonesian Republic himself in his telegram of 10 July to the United States Government which I quoted at the Council's hundred and eighty-first meeting on 12 August². It is the same healthy sense of responsibility which, according to a recent General Assembly document, the United States of America feels towards the people of Korea; there is nothing morbid about it. There is also, on the other hand, the responsibility, more limited, especially in the territorial sense, of the Republican Government.

These various responsibilities, which need adjustment, are not creations of legalistic thinking

"Une critique importante a été faite par plusieurs personnes, qui ont dit qu'elles ne pouvaient pas comprendre pourquoi la presse mondiale, les gens intelligents et éduqués de tous les pays et les Gouvernements de nombreux Etats avaient aveuglément appuyé l'idée de la République de Java et de Sumatra, et n'avaient accordé aucune attention à celle des Etats-Unis d'Indonésie. Elles pensent qu'il est temps que les gens intelligents rejettent l'idée d'appuyer une petite république contrôlée par une petite clique d'hommes avides, et soutiennent les patriotes indonésiens qui désirent des Etats-Unis d'Indonésie souverains. Toutes ces personnes sans exception ont déclaré qu'elles désiraient être aidées et guidées par les Hollandais pour établir les Etats-Unis d'Indonésie ainsi qu'il est prévu à l'Accord de Linggadjati."

Je prie le Conseil de croire que les gens qui raisonnent de cette façon sont bien plus près de la réalité que la plupart des profanes, et que, pas plus que naguère les hommes du Delaware ou du New-Hampshire, ils ne sont pas de méprisables quislings ou des agents à la solde de l'étranger. A ceux qui nous soupçonnent de vouloir diviser pour régner, je rappellerai le fait incontestable que, pendant des siècles, nous avons été, dans l'Archipel malais, la seule force de cohésion. Le sentiment nationaliste est apparu depuis et nous considérons ceci comme une évolution saine que nous voyons d'un œil favorable, mais il s'agit d'un nationalisme dont le but est la fédération, non la domination exercée par un élément sur tous les autres.

Ceux qui désirent sérieusement trouver une solution pratique doivent également se souvenir que diverses responsabilités se trouvent en jeu. Il y a la responsabilité générale que nous assumons dans les Indes orientales et qui prendra fin lors de la conclusion du règlement définitif, responsabilité que nous avons le sentiment d'avoir prise pour garantir en particulier le bien-être de ces millions de personnes qui redoutent les ambitions et la politique du Gouvernement de Djokjakarta. Il ne s'agit pas de responsabilité dans le sens malsain du "fardeau de l'homme blanc" dénoncé à juste titre par le représentant de la République. Il s'agit de la responsabilité reconnue par l'article XV de l'Accord de Linggadjati¹ lui-même, sanctionnée par l'Article 73 de la Charte et reconnue par le Président de la République indonésienne lui-même dans son télégramme en date du 10 juillet adressé au Gouvernement des Etats-Unis, que j'ai cité au cours de la cent-quatre-vingt et unième séance du Conseil, le 12 août². Il s'agit de ce sentiment encourageant que, selon un document récent de l'Assemblée générale, les Etats-Unis d'Amérique éprouvent envers le peuple coréen, le sentiment qu'ils ont une responsabilité vis-à-vis de ce dernier; ce qui n'a rien de morbide. Il y a également, d'autre part, la responsabilité plus limitée, notamment au point de vue territorial, du Gouvernement républicain.

Ces diverses responsabilités qui doivent s'harmoniser entre elles, ne sont pas des produits de

¹ See *The Political Events in the Republic of Indonesia*, published by the Netherlands Information Bureau, New York.

² See *Official Records of the Security Council*, Second Year, No. 74.

¹ Voir "The Political Events in the Republic of Indonesia", document publié par le Bureau d'information des Pays-Bas à New-York.

² Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité*, Deuxième Année, No 74.

or juristic speculation, but realities on which the present and future well-being of 80 million people depends. They must, as I said, be adjusted; present tensions and stresses must be eased and removed. That is very difficult work in which the Committee of Good Offices will presently lend a helping hand. It is constructive work of the highest order, and great good can come of it. To obtain that salutary result is our aim.

Once again we have been held up here as inveterate exponents of antiquated colonialism, a most unfair charge. When anybody inveighs against colonialism, he will find us on his side. In keeping with the spirit of the times, we are as unalterably opposed to a return of colonialism as anyone else can possibly be. It is our misfortune that appearances may at present be against us in the minds of those who distrust the sincerity of our intentions. To those I say, as I said here on 31 July¹: "Here, I must ask you to believe us. Judge us by our acts. We ask you to believe us, and we feel we are entitled to ask for that." Sowing distrust is easy enough, but it can produce no good. I certainly do not despair of India's future because there is at present more military action in that subcontinent than in the whole of Java and Sumatra put together.

The spokesmen of the Republic and of Poland have stated that we have repudiated the Linggadjati Agreement. This seemed so incredible to me that I at once made enquiries at The Hague to ascertain whether the Netherlands Governments still stands by the Linggadjati programme. The answer is an unequivocal "yes". Not only did the Lieutenant Governor-General say in a speech of 21 July that the aim of our action was to bring about those conditions of security and order which are prerequisites for carrying out the Linggadjati programme; not only did the Netherlands Government say repeatedly that it regarded that programme as its fixed policy — repeatedly, after the action began — but I am glad to be able to confirm that view here and now. And I point out that my Government's declaration of 11 August, which at the time was duly brought to the knowledge of the Security Council and noted by the Council in its resolution of 25 August setting up the Consular Commission², shows that the Netherlands is ready to proceed even more rapidly than was adumbrated in the Linggadjati Agreement.

There is very little I feel I should say with regard to the draft resolutions submitted by the representatives of the USSR³, Australia⁴ and Poland⁵. Their common denominator is that they all call for a withdrawal of our troops. I think no one who has read the report and the appen-

vues abstraites ou de spéculations juridiques, mais bien des réalités, dont dépend le bien-être présent et futur de 80 millions d'hommes. Ces responsabilités, comme je viens de le dire, doivent s'harmoniser entre elles; il faut apaiser les différends et résoudre les conflits qui existent actuellement. C'est là une tâche très difficile, à l'exécution de laquelle la Commission de bons offices va désormais collaborer. C'est une œuvre constructive de l'ordre le plus élevé, d'où peut sortir le plus grand bien. Parvenir à ce résultat salutaire, tel est notre but.

Une fois de plus, on nous a représentés ici comme des partisans invétérés d'un colonialisme démodé. C'est là une accusation des plus injustes. Tous ceux qui s'élèvent violemment contre le colonialisme nous trouveront à leurs côtés. D'accord avec l'esprit du temps, nous sommes aussi opposés que quiconque à un retour au colonialisme. Notre malheur est que les apparences sont peut-être contre nous à l'heure actuelle dans l'esprit de ceux qui mettent en doute la sincérité de nos intentions. A ceux-là je dirai, comme je l'ai dit ici le 31 juillet¹: "Ici, je suis dans l'obligation de vous demander de m'accorder votre confiance. Jugez-nous d'après nos actes. Nous vous demandons de nous accorder votre confiance et nous sommes persuadés d'y avoir droit." Il est assez facile de semer la méfiance, mais rien de bon ne peut en sortir. Je ne désespère certainement pas de l'avenir de l'Inde sous prétexte qu'il règne à l'heure actuelle, dans ce pays, une activité militaire plus grande que dans Java et Sumatra pris ensemble.

Le porte-parole de la République et celui de la Pologne ont déclaré que nous avons dénoncé l'Accord de Linggadjati. Ceci m'a semblé tellement incroyable que je me suis immédiatement adressé à La Haye pour m'assurer que le Gouvernement des Pays-Bas continue d'adhérer au programme de Linggadjati. La réponse est un "oui" sans ambiguïté. Non seulement le Lieutenant Gouverneur général a déclaré, dans son discours du 21 juillet, que le but de notre action est d'instaurer la sécurité et l'ordre, qui sont les conditions préalables de la mise en œuvre du programme de Linggadjati; non seulement le Gouvernement des Pays-Bas a déclaré à maintes reprises, et ce après le début des opérations militaires, qu'il considérait ce programme comme sa politique permanente, mais encore je suis heureux de pouvoir confirmer cette manière de voir ici même et maintenant. Je souligne également que la déclaration de mon Gouvernement en date du 11 août, qui a été dûment portée à la connaissance du Conseil de sécurité à cette époque et dont le Conseil a pris note dans sa résolution du 25 août portant création de la Commission consulaire², montre que mon Gouvernement est prêt à agir plus rapidement même que ne le laissait prévoir l'Accord de Linggadjati.

J'ai très peu de chose à dire au sujet des projets de résolutions soumis par les représentants de l'URSS³, de l'Australie⁴ et de la Pologne⁵. Leur dénominateur commun est que toutes ces résolutions demandent le retrait de nos troupes. J'estime que nul, après lecture du rapport et

¹ See *Official Records of the Security Council*, Second Year, No. 67.

² *Ibid.*, No. 83.

³ *Ibid.*, No. 93.

⁴ *Ibid.*, Nos. 96 and 101.

⁵ *Ibid.*, No. 101.

¹ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité*, Deuxième Année, No 67.

² *Ibid.*, No 83.

³ *Ibid.*, No 93.

⁴ *Ibid.*, Nos 96 et 101.

⁵ *Ibid.*, No 101.

dices can have any doubt as to what would happen if our troops were to any extent withdrawn at this time — because they are not destined to stay there.

To cap it all, I need refer only to the sinister announcement made by the Republican Prime Minister himself and which appears in appendix VII of the report. The question was put to him by the Commission: "Will action be taken against these people [those who worked with the Netherlands authorities] when these areas come once more under your control?" The ominous reply was: "Yes, and rightly so." There we have the Republic at its most vindictive, and the spokesman is not some local commander but the Prime Minister himself. What, in the light of this utterance, is the meaning of subsequent Republican promises of a contrary nature? Let me make it quite clear that this retaliation does not merely aim, as cruel experience has shown us, at a few collaborators, but at all those who were co-operative, who repaired damage, who mended roads or even, as we found, who accepted textiles or medicines from us.

Let me now say a few words with regard to the United States draft resolution in its revised form¹. Its intention is, of course, and quite understandably so, to promote a better observance of the cease-fire order. We cordially support this purpose. While we are fully in accord with its aim, it is precisely because we doubt whether the resolution will prove to work well when put to the test of practical experience, that I feel I should make these remarks.

My central criticism — and I do not use that word in an unappreciative way, but I hope in a helpful sense — is that, just as the consular report, the United States draft goes no further than to ask that the parties should observe the cease-fire resolution. That is a mere repetition of that resolution. The resolution did not work satisfactorily. I submit that the remedy must lie, not in mere repetition, but in trying to remove the cause of the resolution's partial failure. That cause was the fact that the Jogjakarta authorities continued, after the cease-fire resolution and in direct contravention of its spirit, to incite their followers not only to non-co-operation, but to actual violence. Those exhortations were obeyed by their followers, making it necessary for us to have recourse to mopping-up operations. It is my profound belief and conviction that, as long as the Council shrinks from recognizing that fact, it will not obtain what it wants and what we want.

To make a specific suggestion, instead of saying "to cease any activities which contravene that resolution", why not get as close as possible to the root of the trouble and use some such language

des annexes, ne saurait avoir le moindre doute sur ce qui arriverait si nous retirions actuellement nos troupes dans quelque mesure que ce soit, car elles ne sont pas destinées à rester.

Pour couronner ces conclusions, je n'ai besoin que de me reporter à la sinistre déclaration faite par le Premier Ministre de la République lui-même, déclaration qui figure à l'annexe VII du rapport. La Commission lui avait posé la question suivante: "Des mesures seront-elles prises contre eux (ceux qui ont travaillé avec les Hollandais) lorsque ces régions retomberont sous votre contrôle?". La réponse, assez significative, a été la suivante: "Oui, et à bon droit". Vous voyez là la République sous son aspect le plus vindicatif, et son porte-parole n'est pas un commandant régional, mais le Premier Ministre lui-même. Quelle peut être, à la lumière de cette réponse, la signification des promesses républicaines ultérieures en sens contraire? Permettez-moi de préciser que ces représailles ne visent pas seulement, comme une expérience cruelle nous l'a montré, quelques collaborateurs, mais bien tous ceux qui ont fait preuve d'esprit de coopération, qui ont réparé les ruines, et qui ont rétabli les routes ou même, comme nous avons pu nous en assurer, ceux qui ont simplement accepté de nous des vêtements ou des médicaments.

Permettez-moi maintenant d'ajouter quelques mots en ce qui concerne le texte revisé du projet de résolution des Etats-Unis¹. Le but de ce projet est bien entendu, ce qui est tout à fait compréhensible, d'assurer une exécution plus satisfaisante de l'ordre de cesser le feu. Nous sommes entièrement favorables à cet objectif. Si j'estime devoir faire quelques remarques, c'est précisément parce que, tout en étant pleinement d'accord avec le but recherché, je doute que la résolution se révèle efficace lorsqu'elle sera mise à l'épreuve de l'expérience pratique.

Ma critique essentielle — je n'emploie pas ce mot dans un sens défavorable mais, je l'espère, dans un sens constructif — c'est que, tout comme le rapport des consuls, le projet des Etats-Unis se contente de demander aux parties d'observer la résolution tendant à la cessation des hostilités. Il ne s'agit que d'une simple répétition de cette résolution. Cette résolution n'a pas donné de résultats satisfaisants. A mon sens, pour remédier à cet état de fait, il ne suffit pas de répéter la résolution, mais il faut tenter de supprimer la cause même de l'échec partiel de la résolution. Cette cause réside dans le fait que les autorités de Djokjakarta ont continué, après la résolution relative à la cessation des hostilités et en pleine opposition avec l'esprit de cette résolution, à inciter leurs partisans non seulement à s'abstenir de toute coopération, mais à se livrer à de véritables violences. Ces exhortations ont été suivies par leurs partisans, ce qui nous a contraints à avoir recours à des opérations de nettoyage. J'ai la conviction la plus absolue que, tant que le Conseil se refusera à reconnaître ce fait, il ne parviendra pas au résultat qu'il désire obtenir.

Pour faire une proposition précise, au lieu de dire: "mettre fin à toutes les activités qui vont à l'encontre de cette résolution", pourquoi ne pas se rapprocher autant que possible de la racine

¹ See *Official Records of the Security Council*, Second Year, No. 100.

¹ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité*, Deuxième Année, No 100.

as "to cease any activities which contravene that resolution, including inflammatory exhortations, and to take appropriate measures for safeguarding life and property"? What harm can there possibly be in greater clarity and a better recognition of the facts? I should like to draw attention to the fact that the language I propose is quite general and does not fix guilt on anyone, so that no one need take offence.

du mal et dire par exemple: "mettre fin à toutes les activités qui vont à l'encontre de cette résolution, y compris les exhortations enflammées, et prendre toutes mesures appropriées pour sauvegarder la vie et les biens"? Quel mal peut-il y avoir à s'exprimer avec plus de netteté et à reconnaître plus explicitement les faits? Je me permettrai d'attirer l'attention du Conseil sur le fait que le texte que je propose est de caractère tout à fait général et n'assigne de culpabilité à personne, de telle sorte que nul ne peut se considérer comme offensé.

En deuxième lieu, je crois également que ce n'est peut-être pas se montrer très réaliste, dans les conditions de tension actuelle, que d'inviter les parties intéressées à se consulter immédiatement. On ne peut guère s'attendre à ce que des rapports directs soient possibles dans les circonstances actuelles, les passions sont encore trop surexcitées. Le Conseil ne l'ignore pas et doit, il me semble, en tenir compte. Pourquoi vouloir ignorer la réalité? Il est bien facile de tenir compte de ce fait en insérant après les mots "se consulter immédiatement", les mots "sinon directement, au moins par l'intermédiaire de la Commission de bons offices", ou quelque expression de ce genre.

In the second place, I also think that it is not very realistic, circumstances and tension being what they are, to call upon the parties forthwith to consult with each other. Such direct consultation is scarcely to be expected in the circumstances, because feeling is still running high. The Council knows that and should, it seems to me, take it into account. Why, indeed, ignore realities? This point can so easily be taken care of by inserting after "forthwith to consult with each other" the words "if not directly, then through the Committee of Good Offices", or some expression of that kind.

In the third place, I am afraid I cannot accept, as far as I have to accept anything, the word "permitting" in the final paragraph of the revised text. I do not want to go again into the question of law, but I must recall that we have never acknowledged, and in fact have denied, that the Council may order a cease-fire in this particular matter. For the same reason I must, of course, object to the word "permit". Why make things difficult for my Government, which wants to co-operate as much as it can, but which also has public opinion to reckon with, and why not use a more acceptable expression, which is completely adequate, such as "is inconsistent with" or some language of that kind? I trust that some phrase like this: "that any substantial alteration of the territory under their control is inconsistent therewith" would be much more acceptable.

En troisième lieu, je regrette de ne pouvoir accepter, dans la mesure où j'ai la faculté d'accepter quoi que ce soit, le mot "interdisant" dans le dernier paragraphe du texte révisé. Je ne désire pas revenir de nouveau sur l'aspect juridique de la question, mais je dois rappeler que nous n'avons jamais reconnu, en fait nous avons nié, que ce Conseil ait le pouvoir de donner l'ordre de cesser le feu dans ce cas particulier. Pour la même raison, je dois bien entendu m'opposer à l'emploi du mot "interdire". Pourquoi compliquer les choses pour mon Gouvernement, qui désire coopérer dans toute la mesure du possible, mais qui doit également tenir compte de son opinion publique; pourquoi ne pas employer une expression plus acceptable, qui pourrait être absolument appropriée, telle que "incompatible avec" ou quelque expression semblable? Je suis persuadé qu'un texte comme le suivant: "la résolution du Conseil est incompatible avec toute modification substantielle du territoire soumis à leur contrôle", serait bien plus acceptable.

Permettez-moi également de souligner le fait que le dernier paragraphe mentionne seulement l'emploi des forces armées, mais ne dit absolument rien de toutes les autres formes de violence ou de provocations à la violence, telles que voies de fait contre les individus, destruction de biens, émissions radiophoniques enflammées et ainsi de suite, tout ce qui, en un mot, ne peut qu'amener, techniquement parlant, des violations à l'ordre de cesser le feu. Je propose donc de remanier ce paragraphe avec le plus grand soin.

Naturellement, la solution qui, à mon avis, serait de beaucoup la meilleure — et ici je parle non en tant que partie intéressée, mais aussi objectivement que je le faisais dans le rôle que j'avais à jouer l'an dernier — serait de remanier le texte pour en faire un nouveau qui serait plus précis et tiendrait dûment compte des faits. J'espère que l'un des représentants jugera opportun d'en soumettre un ou de proposer un amen-

Allow me also to call attention to the fact that the final paragraph mentions only the use of armed forces, but is entirely silent as to many other forms of violence or incitements thereto, such as violence to persons, destruction of property, inflammatory broadcasts and so on, the things, in short, which inevitably cause technical breaches of the cease-fire order. I submit that this paragraph should therefore be very carefully re-drafted.

Of course, speaking not as an interested party but quite objectively — as I did in the role I had to fulfil here last year — what I believe would be by far the best would be a new text, drafted more precisely and duly taking account of the facts; and I hope that some representative may see fit to produce one or to move an amendment. I say this especially because of the explanation given by the United States representa-

tive at the two hundred and fourteenth meeting¹ regarding the significance he attaches to his final paragraph.

I have regretfully come to the conclusion that his explanation does not quite take the facts of the situation into account. Moreover, it can be understood to imply that the United States resolution should have a retroactive effect. Unless it is made very clear that the sixth paragraph of the United States draft resolution is not to have a retroactive effect, I feel it will do more harm than good. There is, it seems to me, another objection; it is that this explanation, if accepted by the Council, would in all probability hamper the work of the Committee of Good Offices.

It is no doubt all my fault, but I must confess I did not quite understand the comments made by the United States representative on a passage of General Spoor's declaration. But whatever General Spoor may have said, the position is this. Before 5 August we not only made rapid thrusts, here called spearheads, but we also before that date occupied in considerable detail the country between those spearheads. Hence the fact that by far the greater part of all objects of economic value—plantations, factories, power stations, bridges and so on—are intact and under our control. After 4 August we had to extend our occupation within the spearheads to some extent owing to Republican violence in those places behind our lines where scattered Republican troops were still to be found, were making trouble and, spurred on by Republican broadcasts, did not act upon the cease-fire order. That is the position.

I do not know where the representative of Australia got the information that after the cease-fire order we somewhere advanced 100 kilometres. I have never heard of such an advance. I can well understand that the wealth of detail we find in the appendices to the consular report is somewhat confusing and I have therefore tried to state the position clearly and in simple terms. I have already explained why no interpretation of a resolution calling for the cessation of hostilities can make it retroactive, and why I think the whole draft should be recast or a new one introduced. I may add that my attention has been called by the Lieutenant Governor-General of the Netherlands East Indies to the fact that there is no question of there being a Republican divisional headquarters within our lines, and that the headquarters visited by the Australian and French consuls-general on 4 and 5 September were well beyond and outside the demarcation line.

In conclusion, I express the hope that the Security Council will come forward with a resolution which takes the realities duly into account. Anything else will cause further clashes and recrimination, both in Indonesia and,

dément. En disant ceci, j'ai surtout en vue l'explication fournie par le représentant des Etats-Unis, lors de la deux-cent-quarzorzième séance du Conseil¹, sur la portée qu'il prête au dernier paragraphe de son projet de résolution.

A mon vif regret, je suis arrivé à la conclusion que son explication ne tient pas entièrement compte de la réalité des faits. De plus, on peut interpréter sa déclaration comme visant à donner un effet rétroactif à la résolution des Etats-Unis. Si l'on ne précise pas que le sixième paragraphe du projet de résolution soumis par les Etats-Unis ne doit pas avoir d'effet rétroactif, je crois qu'il sera plus nuisible qu'utile. Il y a, à mon sens, une autre objection: à savoir que cette explication, si le Conseil l'acceptait, générerait fort probablement la Commission de bons offices dans ses travaux.

Sans doute est-ce entièrement de ma faute, mais je dois avouer que je n'ai pas très bien compris les commentaires faits par le représentant des Etats-Unis sur un passage de la déclaration du général Spoor. Toutefois, quoi que le général Spoor ait pu dire, la situation est la suivante: avant le 5 août, non seulement nous avons procédé à des incursions rapides qu'on a appelées ici des pointes, mais, avant cette date, nous avons encore occupé presque complètement les régions comprises entre ces pointes. Aussi, presque tout ce qui présentait un intérêt économique: plantations, usines, centrales hydro-électriques, ponts, et ainsi de suite, se trouve-t-il intact et sous notre contrôle. Après le 4 août, nous avons dû étendre notre occupation dans une certaine mesure entre les pointes avancées, en raison des actes de violence commis dans les régions situées à l'arrière de nos lignes par les forces républiques isolées qui s'y trouvaient encore, et qui, stimulées par les messages radiodiffusés, refusaient d'exécuter l'ordre de cesser le feu. Telle est la situation.

Je ne sais pas où le représentant de l'Australie a puisé l'information selon laquelle, après l'ordre de cesser le feu, nous aurions, dans certaines régions, avancé de 100 kilomètres. Je n'ai jamais entendu parler d'une telle avance. Je comprends fort bien que la masse d'informations détaillées que contiennent les annexes jointes au rapport des consuls, puisse prêter à quelque confusion. C'est pourquoi, j'ai essayé d'exposer la situation clairement et en termes simples. J'ai déjà expliqué pourquoi il est impossible de donner à une résolution relative à la cessation des hostilités une interprétation susceptible de lui donner effet rétroactif, et pourquoi, à mon avis, il faudrait refondre le projet tout entier ou en présenter un nouveau. Je me permets d'ajouter que le Lieutenant Gouverneur général des Indes néerlandaises a attiré mon attention sur le fait qu'il n'existe certainement pas d'état-major des forces républicaines à l'intérieur de nos lignes, et que le quartier général visité par les consuls généraux de France et d'Australie, les 4 et 5 septembre, se trouvait bien au-delà et en dehors de la zone délimitée par la ligne de démarcation.

Pour conclure, j'exprime l'espérance que le Conseil de sécurité élaborera une résolution tenant dûment compte de la réalité des faits. Toute autre résolution provoquerait un rebondissement du conflit et de nouvelles récriminations en Indo-

¹ See *Official Records of the Security Council*, Second Year, No. 100.

¹ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité*, Deuxième Année, No 100.

perhaps, in the Security Council, and is bound to make the difficult work of the Committee of Good Offices well-nigh impossible.

The Prime Minister of the Republic has said one very wise thing. It may be found in appendix VII. He added, after having admitted that his orders would not, for the time being, be obeyed by the Republican forces, that those forces could not be relied upon to become more disciplined "before the political issue has been decided". That is exactly our point of view, which I tried to make clear on 22 October, at the two hundred and thirteenth meeting. The dominating issue is the political issue.

The PRESIDENT: I understand that the representative of the Republic of Indonesia wishes to raise a point of order.

Mr. PALAR (Republic of Indonesia) : I wish to ask for information. I want to ask the representative of the Netherlands one simple and direct question. Has the Netherlands Government abrogated the Linggadjati Agreement or has it not? I want a clear, unequivocal answer about the Linggadjati Agreement. I repeat the word "Agreement"; I am not speaking of what Mr. van Kleffens has termed the Linggadjati programme, which is no more than the Netherlands unilateral interpretation of the Linggadjati Agreement.

The PRESIDENT: Is the representative of the Netherlands prepared to answer now?

Mr. VAN KLEFFENS (Netherlands) : I can only say that I used the words which were conveyed to me by my Government. My Government used the term "Linggadjati programme". As I understand it, this term includes all those main principles which were at the basis of the Linggadjati Agreement. Whether there is abrogation or not, I do not know, but I shall be glad to ask what are the views of the Government at The Hague in this matter. As I understand it, the phrase was used simply in order to make matters as easy as possible; not to be bound, perhaps, by any precise text, but to continue working for a settlement on the broad lines which constituted the programme of Linggadjati. The intention was not to be bound by rigid formulae if, during the period of time the Committee of Good Offices was at work, it was found expedient to change this or that without doing violence to the general conciliatory spirit of the Agreement.

Mr. KATZ-SUCHY (Poland) : Since a question was raised, may I raise another question? The representative of the Netherlands may ask for information on this question when he asks for an opinion on the question raised by the representative of Indonesia. My question is similar to the one raised by the representative of Indonesia. Could the representative of the Netherlands find out whether my information is correct that on the night of 20 July the Lieutenant Governor-General, Mr. van Mook, and his representatives declared to the delegation of the

nésie et peut-être même au Conseil de sécurité, et ne manquerait pas de rendre quasi impossible la tâche déjà si difficile de la Commission de bons offices.

Le Premier Ministre de la République a fait en tout cas une déclaration judicieuse que nous trouvons citée à l'annexe VII du rapport. Après avoir admis que, pour l'instant, ses ordres ne seraient pas exécutés par les forces républicaines, il a ajouté qu'il ne fallait pas s'attendre à ce que ces troupes deviennent plus disciplinées "tant que la situation politique ne serait pas éclaircie". C'est exactement notre point de vue et j'ai essayé de le préciser le 22 octobre, à la deux-cent-treizième séance du Conseil. Le problème essentiel est d'ordre politique.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*) : La parole est au représentant de la République d'Indonésie pour une motion d'ordre.

M. PALAR (République d'Indonésie) (*traduit de l'anglais*) : C'est un renseignement que je voudrais demander. J'ai une question simple et directe à poser au représentant des Pays-Bas. Le Gouvernement des Pays-Bas a-t-il oui ou non abrogé l'Accord de Linggadjati? Je demande une réponse claire et catégorique au sujet de cet Accord. Je dis bien "Accord"; je ne parle pas en effet de ce que M. van Kleffens a appelé le programme de Linggadjati qui n'est autre chose que l'interprétation unilatérale que le Gouvernement des Pays-Bas a donnée de cet Accord.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*) : Le représentant des Pays-Bas est-il disposé à répondre immédiatement?

M. VAN KLEFFENS (Pays-Bas) (*traduit de l'anglais*) : Tout ce que je puis dire, c'est que je me suis servi des termes qui m'ont été communiqués par mon Gouvernement. Mon Gouvernement a employé l'expression "programme de Linggadjati"; dans le sens où je la comprends, elle renferme tous les principes sur lesquels est fondé l'Accord de Linggadjati. Je ne saurais dire s'il y a eu abrogation ou non, mais je suis tout disposé à demander au Gouvernement de La Haye quelles sont ses vues sur ce point. Je crois que l'on s'est servi de cette expression simplement afin de faciliter les négociations dans toute la mesure du possible et de ne pas être lié par un texte précis, mais de continuer à rechercher les bases d'un accord établi sur les principes généraux du programme de Linggadjati. On s'en est servi pour éviter de se trouver lié par des formules rigides au cas où, pendant la durée des travaux de la Commission de bons offices, il deviendrait opportun de modifier certains points de détail tout en se conformant à l'esprit de conciliation dans lequel l'Accord est conçu.

M. KATZ-SUCHY (Pologne) (*traduit de l'anglais*) : Puisqu'une question a été posée, puis-je en poser une autre? Le représentant des Pays-Bas pourra également demander des renseignements à propos de cette question lorsqu'il demandera une opinion sur la question que vient de poser le représentant de l'Indonésie. Ma question est en effet analogue à cette dernière. Le représentant des Pays-Bas pourrait-il vérifier s'il est exact, comme l'indiquent les renseignements que je possède, que le 20 juillet au soir, le Lieutenant Gouverneur général van Mook et

Republic of Indonesia that the Netherlands Government was no longer bound by the terms of the Linggadjati Agreement? I repeat — not by the Linggadjati programme, but by the Linggadjati Agreement.

The PRESIDENT: Unless the representative of the Netherlands can answer that question categorically at once, I am sure that, in consulting his Government, as he has undertaken to do, he will bear in mind the question put by the representative of Poland.

Mr. VAN KLEFFENS (Netherlands): That appears to me to be the best procedure.

Mr. TSIANG (China): In a previous statement before the Council, at the two hundred and eleventh meeting¹, I indicated the attitude of my delegation to the USSR and Australian draft resolutions. I do not need, today, to repeat what I said on a previous occasion, except to remove what I regard as a misunderstanding on the part of the representative of the USSR.

In the last statement by the USSR representative, at the two hundred and thirteenth meeting, he said that I had set a multitude of conditions for supporting his draft resolution. I did name a number of conditions, but I meant to say that if any one of those conditions were fulfilled, I should support the USSR proposal. I did not mean to say that all those conditions should be met.

The conditions which I stated then were: 1. that there should be an international control in the disturbed areas to safeguard life and property; 2. that the two parties should arrive at some co-operative scheme for safeguarding life and property; 3. that our Committee of Good Offices should certify that the withdrawal of troops would not lead to a worsening of conditions; 4. that the consuls should certify that the withdrawal of troops would not be followed by a worsening of conditions.

I wish to state clearly that if any one of those conditions were met, I should support the USSR resolution. I did not expect that all of those conditions could or should be met. That still remains the attitude of my delegation with regard to the USSR and Australian draft resolutions.

Since I spoke last, we have been seized of the consular report, a United States draft resolution and a Polish draft resolution. It is in regard to these matters which have arisen since I spoke that I wish to direct my remarks. I read the consular report with deep interest. It has convinced me that I began my consideration of the Indonesian question with an over-simplified picture of the problems involved. The facts of the situation in Indonesia are much more complicated

ses adjoints ont déclaré à la délégation de la République d'Indonésie que le Gouvernement des Pays-Bas n'était plus désormais lié par les termes de l'Accord de Linggadjati? Je dis bien "l'Accord" et non le programme de Linggadjati.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): A moins que le représentant des Pays-Bas ne soit en mesure de donner sur-le-champ une réponse catégorique, je suis certain que, lorsqu'il consultera son Gouvernement, comme il s'y est engagé, il tiendra compte de la question posée par le représentant de Pologne.

M. VAN KLEFFENS (Pays-Bas) (*traduit de l'anglais*): Cela me semble, en effet, la meilleure manière de procéder.

M. TSIANG (Chine) (*traduit de l'anglais*): Dans une déclaration que j'ai faite devant le Conseil, lors de la deux-cent-onzième séance¹, j'ai indiqué l'attitude de ma délégation à l'égard des projets de résolutions soumis par les représentants de l'URSS et de l'Australie. Je ne répéterai aujourd'hui mes explications antérieures que pour rectifier ce qui me paraît être une erreur d'interprétation de la part du représentant de l'URSS.

Dans sa dernière déclaration faite à la deux-cent-treizième séance du Conseil, le représentant de l'URSS a dit que j'avais subordonné mon assentiment éventuel à sa résolution à une multitude de conditions. J'ai effectivement énuméré un certain nombre de conditions; toutefois, il suffisait, dans ma pensée, que l'une de ces conditions fût remplie pour que je donne mon appui à la proposition de l'URSS. Je n'avais nullement l'intention de prétendre qu'elles devaient toutes être remplies.

Voici les conditions que j'avais formulées alors: 1. l'existence d'un système de contrôle international dans les régions troublées, en vue de protéger les vies humaines et les biens; 2. l'élaboration par les deux parties en cause d'un programme leur permettant de coopérer à la protection des vies humaines et des biens; 3. une assurance donnée par la Commission de bons offices que le retrait des troupes n'amènerait pas une aggravation de la situation; 4. enfin, l'assurance donnée par les consuls que le retrait des troupes ne serait pas suivi d'une aggravation de la situation.

Je voudrais qu'il fût nettement entendu que, dans le cas où l'une quelconque de ces conditions serait remplie, je donnerais mon appui à la résolution de l'URSS. Je ne m'attendais pas à ce qu'il fût possible ou obligatoire que toutes ces conditions fussent remplies. L'attitude de ma délégation est demeurée ce qu'elle était à l'égard des projets de résolutions soumis par les représentants de l'URSS et de l'Australie.

Depuis la dernière fois que j'ai pris la parole, nous avons reçu le rapport des consuls et nous avons été saisis d'un projet de résolution soumis par les Etats-Unis ainsi que d'un autre projet de résolution soumis par la Pologne. C'est au sujet des faits nouveaux qui sont intervenus depuis ma déclaration que je voudrais formuler quelques remarques. J'ai lu le rapport des consuls avec grand intérêt. J'en ai retiré la conviction que j'avais abordé la question indoné-

¹ See *Official Records of the Security Council*, Second Year, No. 97.

¹ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité*, Deuxième Année, No 97.

than I, in my innocence, had first imagined. There have been many violations of the Security Council's resolution of 1 August. The cease-fire order has not been observed. That has been established beyond any doubt.

The violations, which have been large in number, have been due to the fact that there have been differences of interpretation and that the two parties did not try to make arrangements for truce agreements. Some of the violations have been due to humanitarian reasons, and other violations were of a wilful order and were not justifiable on any grounds. After reading the consular report, I can see that all these types of violation took place. I also get the impression that both parties have been guilty, but on the whole I have come to the conclusion that the Indonesian authorities have been more faithful in the observance of the Security Council's resolution than have the Netherlands authorities.

On the other hand, the consular report establishes the good discipline of the Netherlands army. In that respect the report agrees with my private information. I regret, therefore, to have heard the Polish representative make such a violent attack on the character of the Netherlands army. I cannot help feeling that such unjustified attacks on the character of the Netherlands army might lead people to feel that the Security Council is not fair and impartial in dealing with such questions.

Another impression which I have gained from the consular report is that, as regards the future, we need not be too pessimistic. Personally I am not pessimistic either with regard to the short-term problem of the cease-fire or the long-term problem of a political settlement. I certainly am not defeatist in either respect.

With regard to the short-term problem, I observe that on a number of points arrangements and agreements might be promoted. The consuls took tentative soundings on a number of problems, such as a negotiated demarcation line; lines of communication and supplies which would be agreed upon between the parties; and the disuse of certain types of weapons. The replies which the Commission received lead me to think that some such arrangements might be made.

In regard to the long-term problem, the question before the Council is strange in that the two parties to the dispute start with an agreement. I attach the greatest importance to the Linggadjati Agreement. At a previous meeting¹, when we received certain documents from the Netherlands Information Bureau, I took occasion to put a question to the representative of the Netherlands. I asked whether the texts were official and whether they were authentic. On that occasion, the President of the Council was good enough to stop the proceedings and request an answer from the representative of the Nether-

sienne en me faisant une idée par trop simplifiée des problèmes en cause. La situation réelle en Indonésie est beaucoup plus complexe que j'avais eu l'ingénuité de le croire de prime abord. Les infractions à la résolution prise par le Conseil de sécurité le 1er août ont été nombreuses. L'ordre de cesser le feu n'a pas été respecté. Tels sont les faits sur lesquels le doute n'est pas possible.

Si les infractions à l'ordre donné ont été nombreuses, c'est parce qu'il y a eu divergence d'interprétations et que les deux parties n'ont pas essayé, par voie de négociations, d'arriver à conclure une trêve. En certains cas, on a invoqué des motifs humanitaires, mais parfois les violations commises ont été délibérées et totalement injustifiables. C'est la conclusion que j'ai tirée de la lecture du rapport des consuls. J'en conclus également que les deux parties sont à blâmer mais, dans l'ensemble, je crois que les autorités indonésiennes ont respecté plus fidèlement la résolution du Conseil de sécurité que ne l'ont fait les autorités néerlandaises.

D'autre part, il ressort du rapport des consuls que l'armée néerlandaise est une armée disciplinée et à cet égard, le rapport concorde avec mes renseignements personnels. Il est donc regrettable que le représentant de la Pologne ait si violemment attaqué la conduite de l'armée néerlandaise. Je ne puis m'empêcher de penser que de telles attaques injustifiées pourraient amerler le public à penser que le Conseil de sécurité fait preuve d'injustice et d'impartialité lorsqu'il traite des questions qui lui sont soumises.

La lecture du rapport des consuls a encore fait naître en moi la conviction qu'il n'y a pas lieu d'envisager l'avenir avec trop de pessimisme. Personnellement je ne suis pessimiste ni en ce qui concerne le problème immédiat de la cessation des hostilités, ni le problème plus lointain d'un règlement politique. Dans les deux cas je ne prendrai certainement pas une attitude défaitiste.

En ce qui concerne le problème à court terme, je note bon nombre de points sur lesquels il sera possible d'arriver à des ententes et des accords. Les consuls ont fait des sondages sur la possibilité de résoudre, par voie de négociations, un certain nombre de problèmes tels que la fixation d'une ligne de démarcation, l'établissement de voies de communications, le transport des vivres, ou encore l'interdiction d'employer certaines armes, toutes questions sur lesquelles les réponses enregistrées par la Commission m'autorisent à espérer que l'accord serait possible.

Quant au problème à longue échéance, la question dont le Conseil est saisi me paraît étrange, en ce sens que les deux parties au différend prennent comme point de départ un accord, l'Accord de Linggadjati auquel j'attache la plus grande importance. Au cours d'une séance antérieure¹, au moment où nous avons reçu certains documents du Bureau d'information des Pays-Bas, j'ai demandé au représentant de ce pays si les textes étaient officiels et faisaient foi. Le Président du Conseil de sécurité voulut bien alors arrêter la discussion pour demander au représentant des Pays-Bas

¹ See *Official Records of the Security Council*, Second Year, No. 79, 187th meeting.

¹ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité*, Deuxième Année, No 79, 187ème séance.

lands immediately. The answer was categorical: that the Netherlands Government abided by the Linggadjati Agreement.

I regret to hear this morning that the reply of Mr. van Kleffens was not so categorical. My delegation, however, attaches the greatest importance to the Linggadjati Agreement, and before we receive here a categorical repudiation of the Linggadjati Agreement, we must assume that it still forms the basis of policy in Indonesia.

One of the causes of the trouble in Indonesia has been the differences of interpretation of the Linggadjati Agreement. Fortunately, that Agreement itself provides for arbitration when there are differences of interpretation. With our Committee of Good Offices on the spot, we might well ask it to offer its services as arbitrator if differences of interpretation should arise. That might facilitate matters.

The United States draft resolution seems to meet the situation in Indonesia in a realistic way. The cease-fire order has not been observed, partly because there have been differences of interpretation. That cause is removed in the final paragraph of this resolution. Another cause of the violation of the cease-fire order has been the fact that there has not been a detailed agreement regarding the truce. That cause would be removed if the resolution were adopted.

However, in view of the statement made by the representative of the Netherlands, I think the Council might improve the resolution if we introduce certain amendments. I shall now move the following amendments:

In the third paragraph, after the words: "Call upon the parties concerned forthwith to consult with each other", add the phrase "either directly or through the Committee of Good Offices". That addition would make the resolution more suitable and more flexible, and might meet the local conditions better. It is intended as a means of facilitating the strict implementation of the resolution.

In the same paragraph, after the final phrase, which begins "pending agreement to cease any activities", add the words "or incitement to activities", that is, activities which contravene the resolution.

At the end of the same paragraph, add the words "and to take appropriate measures for safeguarding life and property".

With regard to the final paragraph, I understand that while the Netherlands representative accepts — possibly reluctantly — the substance thereof, he requests a different wording in order to remove certain difficulties which his Government might find in the face of public opinion. I have thought of a formulation which might meet that difficulty without changing the meaning of the paragraph. I suggest that the phrase "its resolution of 1 August should be interpreted as not permitting" should be deleted, and that the following phrase should be added at the end of the paragraph: "is inconsistent with the spirit

de répondre immédiatement à ma question. La réponse fut catégorique: le Gouvernement des Pays-Bas considérait l'Accord de Linggadjati comme toujours valable.

Je regrette que ce matin la réponse de M. van Kleffens n'ait pas eu la même netteté. Toutefois, la délégation chinoise attache la plus grande importance à l'Accord de Linggadjati et, tant que nous n'aurons pas reçu notification ferme de l'abrogation de cet Accord, nous devons présumer qu'il constitue toujours la base de la politique des Pays-Bas en Indonésie.

L'une des causes des troubles survenus en Indonésie est la différence d'interprétation donnée à cet Accord. Fort heureusement, l'Accord de Linggadjati contient une clause d'arbitrage en cas d'interprétation différente; or, maintenant que la Commission de bons offices est sur les lieux, nous pouvons fort bien lui demander de servir d'arbitre. Cette procédure pourrait faciliter la solution.

Il semble que le projet de résolution soumis par la délégation des Etats-Unis aborde la situation en Indonésie avec un grand sens des réalités. Si l'ordre de cesser le feu n'a pas été observé, c'est en partie à cause des interprétations divergentes qu'on en a données; or, le dernier paragraphe dissipe cette cause de malentendu. Une autre raison pour laquelle l'ordre de cesser le feu a été enfreint, c'est qu'il n'y a pas eu d'accord détaillé concernant la trêve. Là encore, cette cause serait supprimée si la résolution était adoptée.

Toutefois, étant donné la déclaration faite par le représentant des Pays-Bas, je crois que le Conseil pourrait améliorer le texte de la résolution en y apportant certains amendements. Je vais donc proposer les amendements suivants:

Au troisième paragraphe, à la suite des mots: "Invite les parties intéressées à se consulter immédiatement", ajouter le membre de phrase suivant: "soit directement, soit par l'entremise de la Commission de bons offices". Grâce à cette addition, la résolution deviendrait plus souple et mieux adaptée à la situation locale. Cet amendement tend à faciliter la mise en œuvre rigoureuse de la résolution.

Au même paragraphe, à la suite du dernier membre de phrase commençant par les mots: "en attendant la réalisation d'un accord, à mettre fin à toutes les activités", ajouter le membre de phrase suivant: "ou à toute incitation à des activités", c'est-à-dire les activités en contravention de la résolution.

A la fin de ce même paragraphe, ajouter le membre de phrase suivant: "et à prendre des mesures appropriées pour la protection des vies humaines et des biens".

En ce qui concerne le dernier paragraphe, j'ai cru comprendre que si le représentant des Pays-Bas en accepte le fond, un peu à contre-cœur sans doute, il demande une rédaction différente, de façon à éviter certaines difficultés que son Gouvernement pourrait rencontrer auprès de l'opinion publique. J'avais songé à une formule plus acceptable qui ne modifierait pas le sens même du paragraphe. On pourrait supprimer le membre de phrase suivant: "qu'elles doivent interpréter sa résolution du 1er août comme interdisant à l'une ou l'autre partie de recourir" et ajouter le membre de phrase suivant à la fin

of the Council resolution of 1 August". The whole paragraph would thus read:

"*Advises the parties concerned, the Committee of Good Offices and the Consular Commission that the use of the armed forces of either party by military action to alter substantially the territory under its control on 4 August 1947 is inconsistent with the spirit of the Council resolution of 1 August.*"

Colonel HODGSON (Australia) We already have an amendment on that point. It was put forward by the representative of Belgium¹.

Mr. TSIANG (China) : If the Belgian delegation has proposed that amendment, I shall drop the point.

Finally we have before us the Polish draft resolution. I cannot support that resolution for the same reasons which I stated in connexion with the USSR draft resolution.

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*) : We have already discussed the consuls' interim reports for a considerable time. Finally, after a long period of waiting, we have received the full report of the consuls in Batavia and are able to form our final conclusions on this communication. First of all, it is necessary to note that the consuls' report makes it possible to draw two important conclusions.

In the first place, whenever the Consuls try to express their own opinions and to evaluate the situation in Indonesia, they do so in one-sided, biased manner, to the detriment of the Indonesians. For instance, they repeat after the Netherlands Government the fable that the measures which are being taken by the Netherlands Government in Indonesia are police measures. By so doing they minimize, to a certain extent, the significance of the military activities undertaken by the Netherlands Government against the Indonesian Republic. A number of other statements in the report show that the Consuls have endeavoured to whitewash the Netherlands and hence to blacken the victims of the Netherlands attack, that is to say, to blacken the activities of the Indonesians. They also repeat the fables that looting, murder and so on are taking place where there are no Netherlands authorities, although, apart from general statements, we find in the report no facts to warrant such a conclusion.

du paragraphe: "est incompatible avec l'esprit de la résolution du Conseil du 1er août". Le texte du paragraphe serait alors le suivant:

"*Fait connaître aux parties intéressées, à la Commission de bons offices et à la Commission consulaire que le recours par l'une ou l'autre partie à la force armée dans le cadre d'opérations militaires pour modifier substantiellement le territoire qui était soumis à leur contrôle à la date du 4 août 1947 est incompatible avec l'esprit de la résolution du Conseil du 1er août.*"

Le colonel HODGSON (Australie) (*traduit de l'anglais*) : Nous avons déjà été saisis d'un amendement à cet effet. Il s'agit de l'amendement proposé par le représentant de la Belgique¹.

Mr. TSIANG (Chine) (*traduit de l'anglais*) : Si la délégation belge a déjà proposé un amendement identique, je renonce à ma proposition.

En dernier lieu, il y a le projet de résolution de la Pologne que je ne puis appuyer pour les raisons que j'ai déjà exposées lorsqu'il s'est agi du projet de résolution de l'URSS.

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*) : Nous avons déjà discuté fort longtemps les rapports intérimaires des Consuls. Finalement, après une longue attente, nous avons reçu le rapport complet des consuls accrédités à Batavia et nous pouvons formuler les conclusions définitives que cette communication nous inspire. Tout d'abord, il y a lieu de signaler qu'on peut tirer deux conclusions importantes de ce rapport.

En premier lieu, là où les consuls s'efforcent d'exprimer leurs propres vues et de porter un jugement sur la situation en Indonésie, ils le font d'une façon unilatérale et peu objective, au détriment des Indonésiens. Ainsi, ils répètent, après le Gouvernement des Pays-Bas, la fable selon laquelle les mesures prises par ce dernier en Indonésie ne seraient que des mesures de police. De la sorte, ils minimisent, dans une certaine mesure, l'importance de l'action militaire entreprise par le Gouvernement des Pays-Bas contre la République d'Indonésie. Nombre d'autres assertions qui figurent dans ce rapport montrent que les consuls cherchent à excuser les Néerlandais et à jeter ainsi le discrédit sur les victimes de l'agression néerlandaise, c'est-à-dire à discréder l'action des Indonésiens. Ils répètent également la fable d'après laquelle des pillages, des massacres, et ainsi de suite, se seraient produits dans les régions qui ne sont pas occupées par les autorités néerlandaises ; mais à part les déclarations d'ordre général qui figurent dans ce rapport, nous n'y trouvons aucun fait qui corrobore cette opinion.

¹ The following is the text of the amendment submitted by the representative of Belgium to the revised draft resolution submitted by the representative of the United States :

Document S/592

31 October 1947

[Original text: French]

Replace the last paragraph of the United States revised draft resolution contained in document S/588 by the following paragraph :

"*Advises the parties concerned, the Committee of Good Offices and the Consular Commission that its resolution of 1 August 1947 should be interpreted as meaning that any substantial alteration of the territory occupied by the parties on 4 August would be inconsistent therewith.*"

¹ Voici le texte de l'amendement proposé par le représentant de la Belgique au texte revisé du projet de résolution soumis par le représentant des Etats-Unis :

Document S/592

31 octobre 1947

[Texte original en français]

Remplacer le dernier paragraphe du texte revisé du projet de résolution des Etats-Unis, contenu dans le document S/588, par le paragraphe suivant :

"*Fait connaître aux parties intéressées, à la Commission de bons offices et à la Commission consulaire que sa résolution du 1er août 1947 devrait s'interpréter comme signifiant que toute modification importante par les parties du territoire qu'elles occupaient au 4 août 1947 serait incompatible avec cette résolution.*"

So far as I remember, the Netherlands representative has given us no concrete facts, except for a reference to the plight of a woman who found herself in a difficult situation, and two or three other facts.

The second conclusion which may be drawn from the consuls' report is that the Security Council's resolution of 1 August regarding the cessation of hostilities and also the Security Council's second resolution on this question are still ignored by the Netherlands Government and by the Netherlands military command. The Netherlands authorities are taking no notice of this decision. If some of the consuls who, in many respects, are in fact trying to justify the activities of the Netherlands, have been obliged to draw this conclusion, we can imagine what kind of situation really prevails in Indonesia.

For instance, the consuls point out that the Netherlands authorities have interpreted the Security Council's decision in their own way. These authorities consider that they can, in accordance with their own plans, continue military operations beyond the line of the front. It is well known that Netherlands troops have advanced considerably in the course of their military operations and that there are Indonesian troops who, as the consuls state, are now far in the rear of Netherlands troops in a number of places. The Netherlands authorities decided to continue military operations for the alleged purpose of mopping up the Indonesian troops in those regions. These operations are a continuation of the military activities. The Netherlands calls this "mopping up" Indonesian troops in areas they have occupied, although "mopping up", as we know, is a military term and is used only when military operations are taking place and when war is being waged. This also confirms the fact that the Netherlands Government and the Netherlands military command in Indonesia continue to take no notice of our resolution and are ignoring it.

The Security Council must now draw its conclusions regarding the situation which has arisen in Indonesia and of which the consuls have informed us. We have to take a decision in connexion with various proposals submitted to the Council for consideration, among them, the USSR proposal.

I have little to add to what I have already said several times in the Security Council. The information received from the consuls fully confirms the fact that the USSR proposal for the withdrawal of the troops of both parties to the positions they occupied before the beginning of military operations is well founded.

The reason why military operations still have not ceased and why Netherlands and Indonesian troops are in contact, in the military sense of that word, is that the Netherlands authorities are ignoring the Security Council's resolution. It is, therefore, our task to put an end to this military contact and to see that the troops of both parties are withdrawn to the positions they held before the beginning of military operations.

Si je m'en souviens bien, le représentant des Pays-Bas n'a pas cité de faits précis à l'exception du cas d'une femme qui se serait trouvée dans une situation pénible, et de deux ou trois autres cas encore.

Je passe maintenant à la seconde conclusion qu'on peut tirer du rapport des consuls: le Gouvernement des Pays-Bas et le commandement militaire néerlandais continuent à ne pas tenir compte de la résolution du Conseil de sécurité, en date du 1er août, relative à la cessation des hostilités, non plus que de sa seconde résolution sur cette question. Les autorités néerlandaises ne tiennent aucun compte de cette décision. Si certains consuls ont cru devoir formuler cette conclusion — et cela en dépit du fait que, à bien des égards, ils cherchent à justifier l'action des Pays-Bas — on peut imaginer ce que doit être la véritable situation en Indonésie.

Les consuls indiquent, par exemple, que les autorités néerlandaises interprètent la décision du Conseil de sécurité à leur manière. Ces autorités estiment avoir le droit de poursuivre, conformément à leurs propres plans, les opérations militaires en arrière de la ligne de front. Comme on le sait, les troupes néerlandaises ont réalisé une avance considérable au cours de leurs opérations militaires, et les consuls indiquent que les forces indonésiennes se sont trouvées, en d'assez nombreux points, très loin à l'arrière des lignes néerlandaises. Les autorités néerlandaises ont décidé de poursuivre leurs opérations militaires qu'elles présentent comme une action en vue de nettoyer ces régions des troupes indonésiennes qui s'y trouvent encore. Ces opérations attestent que l'activité militaire se poursuit. Les Néerlandais disent qu'il s'agit d'une "opération de nettoyage" dans les régions qu'ils ont occupées, mais on sait qu'une "opération de nettoyage" est un terme militaire et qu'une telle action ne peut avoir lieu que lorsque des opérations militaires se déroulent et lorsqu'il y a la guerre. Cela confirme également le fait que le Gouvernement des Pays-Bas et le commandement militaire néerlandais en Indonésie continuent à ne pas tenir compte de notre résolution.

Le Conseil de sécurité doit se prononcer maintenant sur la situation qui s'est créée en Indonésie et dont il a été informé par les consuls. Nous devons prendre une décision en ce qui concerne les différentes propositions qui ont été soumises au Conseil de sécurité et entre autres en ce qui concerne la proposition de l'URSS.

Je n'ai presque rien à ajouter à ce que j'ai déjà déclaré à plusieurs reprises au Conseil de sécurité. Les informations que nous avons reçues des consuls confirment entièrement le bien-fondé de la proposition de l'URSS, tendant à faire retirer les troupes des deux parties sur les positions qu'elles occupaient avant l'ouverture des hostilités.

Si jusqu'à présent les opérations militaires n'ont pas cessé et si les troupes néerlandaises et indonésiennes ont gardé le contact dans l'acceptation militaire de ce terme, c'est parce que les autorités néerlandaises ne tiennent aucun compte de la résolution du Conseil de sécurité. Il faut par conséquent rompre ce contact militaire et retirer les troupes des deux parties sur les positions qu'elles occupaient avant le début des opérations militaires.

The USSR proposal is the only one which can bring military operations to an end. Another, more radical proposal, would be to withdraw all Netherlands troops from Indonesian territory. That is the alternate proposal which may improve the situation in Indonesia. I have already pointed out that the USSR proposal is a minimum one if we really want to rectify the situation and to re-establish peace in that part of the world.

I have already spoken about the other proposals, including those submitted by Australia and the United States, and I shall not repeat myself. But I cannot help reverting once again to the United States proposal, for the simple reason that it has recently been amended. I must also say a few words about the Chinese amendment to the United States draft resolution.

I must say that the United States proposal, as I have already pointed out, merely misleads the public and creates the impression that the Security Council is undertaking some action with regard to the situation in Indonesia, whereas in fact the Security Council is complying with the wishes of the Netherlands, the United States and certain other countries which fully support the Netherlands Government in this question, completely ignoring the Charter and its provisions and the situation which has arisen in Indonesia and simply following the lead of the Netherlands Government in this matter.

Let us consider the last paragraph of the United States draft resolution. It becomes clear even if we examine only the last paragraph that my evaluation of that resolution is incontrovertible. This last paragraph states that the Security Council:

"Advises the parties concerned, the Committee of Good Offices and the Consular Commission that its resolution of 1 August should be interpreted as not permitting the use of the armed forces of either party by military action to alter substantially"—I repeat this word 'substantially'—"the territory under its control on 4 August 1947."

The Chinese amendment alters very little in this United States draft resolution. What would happen if this paragraph of the United States resolution were adopted? The Netherlands Government and the Netherlands military authorities, following what has become their tradition, could say at any time that no substantial and important territorial changes have occurred and that the Netherlands troops are merely "mopping-up" the Indonesians in those territories. The Netherlands authorities consider that advances of hundreds of kilometres, hundreds of miles, are insignificant advances. Apparently they base themselves on the fact that the scale of distances in Indonesia is different from that in the Netherlands. If this scale were applied to the Netherlands, such an advance would probably mean the occupation of the Netherlands—of a considerable part of Netherlands territory or, perhaps, of the whole country. But in Indonesia such advances are considered to be insignificant, advances which do not substantially alter the

La proposition de l'URSS est la seule qui permette de mettre fin aux opérations militaires. On pourrait formuler une proposition plus radicale encore qui consisterait à faire retirer toutes les troupes néerlandaises du territoire indonésien. Voilà une proposition qui, elle aussi, pourrait contribuer à redresser la situation en Indonésie. Comme je l'ai déjà indiqué, la proposition de l'URSS constitue un minimum qu'il faut accepter si l'on veut vraiment redresser la situation et rétablir la paix dans cette partie du monde.

J'ai déjà eu l'occasion de parler des autres propositions, y compris celles de l'Australie et des Etats-Unis et je ne voudrais pas me répéter. Toutefois, je dois m'arrêter encore une fois à la proposition des Etats-Unis, simplement parce qu'elle a été amendée récemment. D'autre part, je voudrais dire quelques mots à propos de l'amendement que la délégation de la Chine a apporté au projet de résolution des Etats-Unis.

A mon avis, comme je l'ai déjà indiqué, la proposition des Etats-Unis ne fait qu'égarer l'opinion publique; elle donne l'impression que le Conseil de sécurité prend des mesures en ce qui concerne la situation en Indonésie, alors qu'en réalité il se laisse simplement mener par les Pays-Bas, par les Etats-Unis et par certains autres pays qui, dans cette affaire, soutiennent à fond le Gouvernement néerlandais, ne tiennent compte ni des dispositions de la Charte, ni de la situation en Indonésie et emboîtent simplement le pas au Gouvernement des Pays-Bas.

Prenons le dernier paragraphe du projet de résolution des Etats-Unis. Il suffit d'examiner ce seul paragraphe pour reconnaître le bien-fondé du jugement que j'ai porté sur cette résolution. En effet, aux termes de ce paragraphe, le Conseil de sécurité:

"Fait connaître aux parties intéressées, à la Commission de bons offices et à la Commission consulaire qu'elles doivent interpréter sa résolution du 1er août comme interdisant à l'une ou l'autre partie de recourir à la force armée dans le cadre d'opérations militaires pour modifier substantiellement — je répète le mot substantiellement — le territoire qui était soumis à leur contrôle à la date du 4 août 1947."

L'amendement de la Chine ne change que très peu de chose au texte du projet de résolution des Etats-Unis. Que se produirait-il si ce paragraphe était adopté? Fidèles à ce qui est maintenant leur tradition, le Gouvernement des Pays-Bas et les autorités militaires néerlandaises pourraient déclarer à n'importe quel moment que, au point de vue territorial, aucun changement important n'est intervenu et que les forces néerlandaises ne font que nettoyer certains territoires des éléments indonésiens. Les autorités néerlandaises estiment qu'une avance de plusieurs centaines de kilomètres ou de plusieurs centaines de milles est sans importance. Elles estiment apparemment que les distances en Indonésie ne se mesurent pas avec les mêmes unités qu'aux Pays-Bas. Mais à l'échelle des Pays-Bas, une telle avance équivaudrait probablement à l'occupation d'une surface considérable du territoire néerlandais et peut-être même du pays tout entier. Et pourtant, lorsqu'il s'agit de l'Indonésie, on estime qu'une telle avance est sans

territory. The United States resolution, especially the last paragraph, practically means complicity — I emphasize this word "complicity" — with the Netherlands, which is continuing military operations against the Indonesians. If the Security Council adopts this resolution, that will mean that the Council has actually entered upon the path of complicity with the Netherlands and of encouragement of the activities of the Netherlands in Indonesia.

I do not think it would be an exaggeration to say that the United States draft resolution as a whole, and especially the last paragraph, which I have quoted, is a shameful proposal, which should be rejected most decisively by the Security Council. This is a signal, or as they say in English a "green light" to the Netherlands troops and to the Netherlands to continue their attack on the Indonesians. This is all the more surprising in that even the Netherlands representative did not venture to submit such a proposal in the Security Council.

Not even the Netherlands representative has submitted such a proposal, although the same idea was implicit in his statements, namely, that the Netherlands authorities — the Netherlands military command — would continue their military operations. The pretext would be, of course, to mop up the Indonesian troops in the areas concerned and to normalize the situation in their own way on the grounds that the Indonesians were incapable of establishing order in those territories. And a proposal which even the Netherlands did not venture to make has been submitted to the Council by the representatives of the United States. This is called defence of the interests of small nations, this is called action in accordance with the Charter of the United Nations! Of course in such proposals there is no question of the defence of the interests of small nations nor of compliance with the Charter of the United Nations.

The Chinese amendment alters nothing. The Chinese representative has endeavoured to tone down slightly the United States draft resolution, especially the last paragraph, by deleting certain crude terms and substituting more suitable and diplomatic terms but, as he himself stated, without altering the sense and the significance of the United States resolution. My attitude to the Chinese amendment is, therefore, the same as my attitude to the United States resolution.

The representative of China pointed out that, although in his speeches he had laid down many conditions which should precede the adoption of the USSR proposal, he did not mean that all those conditions should necessarily be carried out. It would be enough if one of those conditions were fulfilled (unless I am mistaken he listed four conditions — actually there were more, if we analyze the Chinese representative's statement — but let us assume that he proposed only four conditions) for him to agree to the USSR proposal regarding the withdrawal of

importance and qu'elle ne modifie pas considérablement la délimitation des territoires soumis au contrôle de chacune des parties. La résolution des Etats-Unis, et notamment son dernier paragraphe, suppose en fait la complicité — j'insiste sur ce mot — avec les Pays-Bas, qui poursuivent leurs opérations militaires contre les Indonésiens. En acceptant cette résolution, le Conseil de sécurité se rendrait en réalité complice des Pays-Bas et encouragerait leur action en Indonésie.

Je crois qu'il ne serait nullement exagéré de déclarer que le projet de résolution des Etats-Unis dans son ensemble, et en particulier le dernier paragraphe que je viens d'en citer, est une proposition déshonorante qui devrait être rejetée de la façon la plus catégorique par le Conseil de sécurité. Cette proposition constitue un signal que l'on donne aux Pays-Bas, un "feu vert", comme on dit en anglais, autorisant les troupes néerlandaises à continuer leur offensive contre les Indonésiens. Cela est d'autant plus surprenant que même le représentant des Pays-Bas n'a pas osé soumettre une telle proposition au Conseil de sécurité.

Le représentant des Pays-Bas lui-même n'a pas présenté de semblable proposition, bien que, dans ses déclarations, on retrouve la même idée, implicitement indiquée, à savoir que les autorités néerlandaises — le commandement militaire néerlandais — continueraient leurs opérations militaires. Le prétexte serait, bien entendu, de nettoyer certaines régions des troupes indonésiennes qui s'y trouvent encore, afin de normaliser la situation comme l'entendent les Néerlandais, pour la raison, prétendent-ils, que les Indonésiens sont incapables de maintenir l'ordre sur ces territoires. Les représentants des Etats-Unis ont donc soumis au Conseil de sécurité une proposition que les Néerlandais eux-mêmes n'osaient pas lui présenter. Et c'est là ce qu'on appelle défendre les intérêts des petites nations, c'est ce qu'on appelle agir en conformité avec la Charte des Nations Unies! Il va sans dire que ces propositions ne visent aucunement à défendre les intérêts des petites nations et qu'elles ne sont pas conformes à la Charte des Nations Unies.

L'amendement de la Chine n'y change rien. Le représentant de la Chine s'efforce d'atténuer quelque peu le projet de résolution des Etats-Unis et notamment son dernier paragraphe. Il s'efforce d'en éliminer les termes un peu crus et de les remplacer par des expressions diplomatiques qui conviennent mieux, mais sans changer, ni le sens, ni la portée de la résolution des Etats-Unis ainsi qu'il l'a dit lui-même. C'est pourquoi mon attitude à l'égard de l'amendement de la Chine est la même qu'à l'égard de la résolution des Etats-Unis.

Le représentant de la Chine a fait remarquer que, bien qu'il ait formulé, dans ses déclarations, un certain nombre de conditions qui devraient être remplies avant qu'on accepte la proposition de l'URSS, il ne demandait point qu'elles le soient nécessairement toutes. Si je ne me trompe, il en a cité quatre, quoiqu'il y en ait eu davantage en fait, si l'on s'en tient aux déclarations du représentant de la Chine; mais supposons qu'il n'en ait proposé que quatre. D'après lui, il suffirait qu'une seule de ces conditions soit remplie pour qu'il accepte la proposition de

troops of both parties to their former positions. One of the conditions laid down by the Chinese representative, however, is that he would agree to support this proposal if order were ensured in the territories which, in accordance with the USSR proposal, must be evacuated by the Netherlands forces.

Some time ago, however, we received a letter from the Government of the Indonesian Republic¹ which reads as follows:

"The Republican Government urges the withdrawal of Netherlands troops in Republican territory to their positions *ante bellum*. The Republican Government guarantees safety, peace and order in all areas evacuated by Netherlands troops. The Republic of Indonesia thereby accepts supervision, as well as co-operation, from the Security Council or any other international body set up for that purpose."

The Government of the Indonesian Republic has given us a guarantee and assures us that it will ensure order in the territories which will be evacuated by Netherlands troops after the withdrawal of those troops to the positions they occupied before the beginning of military operations.

Thus, although such an assurance has been received from the Government of the Indonesian Republic, the representative of China nevertheless continues to insist on this condition. In fact, this condition is no longer a condition; it has been fulfilled by the Government of the Indonesian Republic. Of course, the Chinese representative can say: "What guarantee have we that the Government of the Indonesian Republic will really keep its promise?" Such a question, however, is out of place and unwarranted. In order to find out whether or not the Government of the Indonesian Republic will keep its promise, it must be given the opportunity for so doing. The Government of the Indonesian Republic cannot give us practical proof that it will fulfil its assurance and promise unless we give it an opportunity for so doing. At the present time, it has no opportunity to fulfil its promise in practice. The Security Council should give it such an opportunity and return to the question afterwards if it is proved that in these territories there is no order and so on.

I think, therefore, that the Security Council would make a very gross error if it adopted the United States resolution on this question. This is one of the worst and, I repeat, one of the most shameful resolutions ever put forward at a meeting of the Security Council. It is a signal for the Netherlands to go on strangling the Indonesian Republic, to occupy all its important areas and centres, to bind it hand and foot and then, having seated the Indonesians at a table for formal negotiations, to impose crippling conditions on them and thus settle the matter.

We cannot enter upon the path of complicity in such activities. I think the resolution of the

l'URSS relative au retrait des troupes des deux parties sur les positions qu'elles occupaient antérieurement. Toutefois, l'une des conditions posées par le représentant de la Chine était la suivante: il accepterait de soutenir cette proposition si l'ordre était assuré dans les territoires que les troupes néerlandaises devraient évacuer, conformément à la proposition de l'URSS.

Pourtant, nous avons reçu dernièrement du Gouvernement de la République d'Indonésie une lettre¹ dont voici le texte:

"Le Gouvernement de la République demande instamment que les troupes néerlandaises qui se trouvent sur le territoire indonésien se retirent sur les positions qu'elles occupaient avant les hostilités. Le Gouvernement de la République se porte garant de la sécurité, de la paix et de l'ordre dans toutes les régions évacuées par les troupes néerlandaises. La République d'Indonésie accepte, par les présentes, le contrôle aussi bien que la coopération du Conseil de sécurité ou de tout autre organisme international créé à cet effet."

Le Gouvernement de la République d'Indonésie nous a donné une garantie et nous assure qu'il maintiendra l'ordre dans les territoires que les troupes néerlandaises auront évacués après s'être repliées sur les positions qu'elles occupaient avant le début des hostilités.

Ainsi, malgré les assurances que nous avons reçues du Gouvernement de la République d'Indonésie, le représentant de la Chine continue à insister sur la condition qu'il avait posée. Mais en réalité cette condition n'en est plus une: elle a déjà été remplie par le Gouvernement de la République d'Indonésie. Bien entendu, le représentant de la Chine pourrait demander: "Où est la garantie que le Gouvernement de la République d'Indonésie tiendra effectivement sa promesse?" Mais une telle question n'est ni opportune, ni légitime. Pour savoir si le Gouvernement de la République d'Indonésie tiendra parole, il faut lui fournir l'occasion de la tenir. Sans cela, il ne pourra nous prouver qu'il tiendra sa promesse et qu'il sera fidèle aux assurances qu'il a données. En ce moment, il n'a pas la possibilité de remplir sa promesse. Le Conseil de sécurité devrait lui en fournir l'occasion; ensuite, il pourrait reprendre l'examen de la question s'il est prouvé que dans les territoires dont il s'agit, ne règne pas l'ordre et ainsi de suite.

J'estime par conséquent que le Conseil de sécurité commettrait une erreur des plus grossières s'il adoptait le projet de résolution des Etats-Unis sur cette question. Cette résolution est l'une des plus néfastes et l'une des plus déshonorantes parmi celles qui aient jamais été soumises au Conseil de sécurité. Elle donne carte blanche aux Néerlandais pour continuer à étrangler la République d'Indonésie, pour en occuper toutes les régions et tous les centres urbains importants; après leur avoir lié pieds et poings, les Néerlandais pourraient inviter les Indonésiens à des négociations de pure forme, en les forçant à accepter les conditions les plus dures pour arriver ainsi à leurs fins.

Nous ne pouvons nous rendre complices d'une telle action. J'estime que si le Conseil ne veut

¹ See *Official Records of the Security Council*, Second Year, No. 99.

¹ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité*, Deuxième Année, No. 99.

United States of America should be rejected, unless the Security Council wishes to follow in the wake of the Netherlands Government and to steer a course of complicity with that Government.

I have already given my views on the Australian and United Kingdom draft resolutions, which have now been withdrawn, and today I have confined myself mainly to evaluating the United States draft resolution, in the light of the amendments proposed by the representative of China.

I note with satisfaction that the Australian representative supported the USSR draft resolution at the two hundred and fifteenth meeting¹. I expected this resolution to be supported also by certain other representatives on the Security Council, since only the withdrawal of troops to their former positions can ensure the establishment of the situation at which we must aim, can normalize the situation in Indonesia and create suitable conditions for negotiations on this question.

Finally, I want to draw the Council's attention to the proposal made by the representative of the Indonesian Republic. His letter² distributed to the members of the Security Council only at the

¹ See *Official Records of the Security Council*, Second Year, No. 101.

² The following is the text of the letter dated 28 October 1947 from Mr. Thamboe, representative of the Republic of Indonesia, addressed to the President of the Security Council:

Document S/590

29 October 1947

[Original text: English]

The following statement has been forwarded to me by my Government for transmission to the Security Council of the United Nations:

"The only guarantee for a return to a situation calculated to promote that understanding so essential for a peaceful settlement of the Indonesian question is—as the Government of the Republic of Indonesia has repeatedly proposed—the complete withdrawal of Netherlands forces from the territories of the Republic occupied by them after 21 July 1947.

"It has been suggested that Republican territories evacuated by Netherlands forces would lack security, but the facts of the situation point to the very opposite. These facts are:

"(1) It has been clearly established that Indonesians living in territories forcibly occupied by Netherlands forces refuse to accept Netherlands rule;

"(2) Personnel of the Republican administrative services—including such important branches as civil affairs and police—will take and carry out orders emanating only from the Republican Government;

"(3) Resistance by Republican troops will continue in the face of violations by Netherlands troops of the Security Council's order to cease hostilities;

"(4) Reports by neutral observers show that Netherlands military and civil authorities in the occupied areas have not been able to maintain, promote or introduce measures for the people's welfare, nor have they been able to utilize Indonesian products in the interests of world economy. For three and a half months Netherlands forces have occupied Indonesian territory, but in all this time they have not been able to provide security for the people there nor protection for their property;

"(5) The Republican Government states categorically that all Republican territories occupied by the Netherlands since 21 July 1947 have been and continue to be Republican territories over which the sovereignty of the Republic of Indonesia has been clearly established.

"The Republican Government, therefore, calls upon the Security Council of the United Nations to appoint

(Continued on next page)

pas se contenter de naviguer dans le sillage du Gouvernement néerlandais, s'il ne veut pas se rendre complice de ce Gouvernement, il devrait rejeter le projet de résolution des Etats-Unis d'Amérique.

J'ai déjà fait part de mon opinion sur les projets de résolutions de l'Autriche et du Royaume-Uni qui ont été retirés depuis; je me suis borné aujourd'hui à vous donner surtout une appréciation du projet de résolution des Etats-Unis à la lumière des amendements qui y ont été apportés par le représentant de la Chine.

Je suis heureux de constater qu'à notre deux-cent-quinzième séance¹, le représentant de l'Australie a appuyé le projet de résolution de l'URSS. Je m'attendais à ce que d'autres représentants au Conseil de sécurité la soutiennent également, car seul le retrait des troupes sur leurs positions de départ pourrait amener l'état de choses auquel nous devons viser en rendant normale la situation en Indonésie et en créant des conditions propices à des négociations sur cette question.

Pour terminer, je voudrais simplement attirer l'attention du Conseil sur la proposition du représentant de la République d'Indonésie. Sa lettre² n'a été distribuée aux membres du Con-

¹ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité*, Deuxième Année, No 101.

² Voici le texte de la lettre en date du 28 octobre 1947, adressée au Président du Conseil de sécurité par M. Thamboe, représentant de la République d'Indonésie:

Document S/590

28 octobre 1947

[Texte original en anglais]

La déclaration qui suit m'a été adressée par mon Gouvernement pour transmission au Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies:

"L'évacuation complète par les forces néerlandaises des territoires de la République qu'elles ont occupés depuis le 21 juillet 1947, mesure proposée à plusieurs reprises par le Gouvernement de la République d'Indonésie, peut seule assurer le retour d'une situation de nature à développer la compréhension, si nécessaire à un règlement pacifique de la question indonésienne.

"On a prétendu que la sécurité ferait défaut dans les territoires républicains évacués par les forces néerlandaises, mais les faits tendent à indiquer tout le contraire. Ces faits sont les suivants:

"1) Il a été clairement démontré que les Indonésiens vivant dans les territoires que les troupes néerlandaises ont occupés par la force se refusent à accepter la domination néerlandaise;

"2) Les fonctionnaires de l'administration républicaine, notamment dans des domaines aussi importants que l'administration civile et la police, n'acceptent et n'exécutent que des ordres émanant du Gouvernement républicain;

"3) Devant les violations par les troupes néerlandaises de l'ordre de cesser les hostilités, lancé par le Conseil de sécurité, les troupes républicaines poursuivront leur résistance;

"4) Il ressort de rapports d'observateurs neutres que les autorités civiles et militaires néerlandaises dans les régions occupées n'ont pas été en mesure de maintenir, d'encourager ou de prendre des mesures en vue du bien-être des populations, et qu'elles n'ont pu utiliser les produits de l'Indonésie dans l'intérêt de l'économie mondiale. Les forces néerlandaises occupent des territoires indonésiens depuis trois mois et demi mais elles n'ont jamais pu, au cours de cette période, assurer la sécurité des populations ni la protection de leurs biens;

"5) Le Gouvernement républicain déclare catégoriquement que tous les territoires républicains occupés par les Néerlandais depuis le 21 juillet 1947 ont été, et continuent à être, des territoires républicains sur lesquels la souveraineté de la République d'Indonésie a été clairement établie.

"En conséquence, le Gouvernement républicain invite le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies

(Suite à la page suivante)

present meeting. The substance of this new proposal consists in this, that a Security Council commission should be set up to watch over the situation in Indonesia and the withdrawal of the Netherlands forces.

I do not know what the President thinks about this. I do not know when we shall discuss this new proposal of the Government of the Indonesian Republic, but since the proposal has been made, it must be discussed. I should, of course, like to hear the Indonesian representative on this question. He will probably explain his Government's new proposal.

The PRESIDENT: We shall adjourn at this time and meet again at 3 p.m. today.

The meeting rose at 1.20 p.m.

TWO HUNDRED AND SEVENTEENTH MEETING

Held at Flushing Meadow, New York, on Friday, 31 October 1947, at 3 p.m.

President: Sir Alexander CADOGAN
(United Kingdom).

Present: The representatives of the following countries: Australia, Belgium, Brazil, China, Colombia, France, Poland, Syria, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom, United States of America.

403. Continuation of the discussion on the Indonesian question

At the invitation of the President, Mr. Pillai, representative of India; Mr. van Kleffens, representative of the Netherlands; General Romulo, representative of the Philippines, and Mr. Palar, representative of the Republic of Indonesia, took their places at the Council table.

The PRESIDENT: Towards the end of this morning's discussion, at the two hundred and sixteenth meeting, the representative of the USSR put a question to me as to when and how we should discuss the letter from the representative of the Republic of Indonesia which was received yesterday and circulated this morning as document S/590. My answer is that it is, of course, open to any representative in the course of discussion to refer to that letter and the proposal made therein. In the general discussion which is now drawing to a close, or subsequently, if any discussion arises on particular resolutions, any representative may, of course, refer to that letter in so far as it may bear upon any of the resolutions under discussion.

an international commission composed of representatives of the Security Council to observe and investigate conditions in and to supervise territories which are handed back to Republican control after withdrawal of Netherlands forces. The Government of the Republic of Indonesia believes that this provides the only method of restoring these territories to their former status and of guaranteeing peace and security in them."

seil de sécurité qu'au cours de la présente séance. Cette nouvelle proposition tend essentiellement à créer une commission du Conseil de sécurité chargée d'observer la situation en Indonésie et de veiller au retrait des troupes néerlandaises.

Je ne connais pas l'opinion du Président à ce sujet. Je ne sais pas quand nous examinerons cette nouvelle proposition du Gouvernement de la République d'Indonésie. Mais puisque cette proposition existe, il faut l'examiner. Il va sans dire que je voudrais entendre l'opinion du représentant de l'Indonésie sur cette question. Sans doute, nous fournira-t-il des explications à propos de la nouvelle proposition de son Gouvernement.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Nous allons lever la séance maintenant et nous nous réunirons de nouveau aujourd'hui à 15 heures.

La séance est levée à 13 h. 20.

DEUX-CENT-DIX-SEPTIEME SEANCE

Tenue à Flushing Meadow, New-York, le vendredi 31 octobre 1947, à 15 heures.

Président: Sir Alexander CADOGAN
(Royaume-Uni).

Présents: Les représentants des pays suivants: Australie, Belgique, Brésil, Chine, Colombie, France, Pologne, Syrie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique.

403. Suite de la discussion sur la question indonésienne

Sur l'invitation du Président, M. Pillai, représentant de l'Inde, M. van Kleffens, représentant des Pays-Bas, le général Romulo, représentant des Philippines et M. Palar, représentant de la République d'Indonésie, prennent place à la table du Conseil.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Vers la fin de la discussion de ce matin, à la deux-cent-seizième séance, le représentant de l'URSS m'a demandé à quel moment et dans quelles conditions nous discuterions la lettre du représentant de la République d'Indonésie que nous avons reçue hier et qui a été distribuée ce matin en tant que document S/590. Je répondrai qu'il est naturellement loisible à tout représentant de mentionner cette lettre et la proposition qu'elle contient au cours de la discussion. Tout représentant est libre de se référer à cette communication au cours de la discussion générale, qui touche maintenant à sa fin, ou ultérieurement, si l'on discute certaines résolutions, dans la mesure où il y aura un rapport entre cette lettre et l'une quelconque des résolutions soumises à la discussion.

à nommer une commission internationale composée de représentants du Conseil de sécurité, qui exercerait des fonctions d'observation, d'enquête et de contrôle dans les territoires qui seront rendus aux Républicains après le retrait des forces néerlandaises. Le Gouvernement de la République d'Indonésie estime que c'est là le seul moyen permettant de rendre à ces territoires leur ancien statut et de leur assurer la paix et la sécurité."

SALES AGENTS OF THE UNITED NATIONS PUBLICATIONS

DEPOSITAIRES DES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

ARGENTINA—ARGENTINE

Editorial Sudamericana S.A.
Alsina 500
BUENOS AIRES.

AUSTRALIA—AUSTRALIE

H. A. Goddard Pty. Ltd.
255a George Street
SYDNEY, N. S. W.

BELGIUM—BELGIQUE

Agence et Messageries de la Presse, S. A.
14-22 rue du Persil
BRUXELLES

BOLIVIA—BOLIVIE

Librería Científica y Literaria
Avenida 16 de Julio, 216
Casilla 972

LA PAZ

CANADA

The Ryerson Press
299 Queen Street West
TORONTO

CHILE—CHILI

Edmundo Pizarro
Merced 846
SANTIAGO

CHINA—CHINE

The Commercial Press Ltd.
211 Honan Road
SHANGHAI

COLOMBIA—COLOMBIE

Librería Latina Ltda.
Apartado Aéreo 4011
BOGOTÁ

COSTA RICA—COSTA-RICA

Trejos Hermanos
Apartado 1313
SAN JOSÉ

CUBA

La Casa Belga
René de Smedt
O'Reilly 455
LA HABANA

CZECHOSLOVAKIA— TCHECOSLOVAQUIE

F. Topic
Narodni Trida 9
PRAHA 1

DENMARK—DANEMARK

Einar Munksguard
Nørregade 6
KØBENHAVN

DOMINICAN REPUBLIC— REPUBLIQUE DOMINICAINE

Librería Dominicana
Calle Mercedes No. 49
Apartado 656
CIUDAD TRUJILLO

ECUADOR—EQUATEUR

Muñoz Hermanos y Cia.
Nueve de Octubre 703
Casilla 10-24
GUAYAQUIL

EGYPT—EGYPTE

Librairie "La Renaissance d'Egypte"
9 Sh. Adly Pasha
CAIRO

ETHIOPIA—ETHIOPIE

Agence éthiopienne de publicité
P. O. Box 8
ADDIS-ABEBA

FINLAND—FINLANDE

Akateeminen Kirjakauppa
2, Keskuskatu
HELSINKI

FRANCE

Editions A. Pedone
13, rue Soufflot
PARIS, V^e

GREECE—GRECE

"Eleftheroudakis"
Librairie internationale
Place de la Constitution
ATHÈNES

GUATEMALA

José Goubaud
Goubaud & Cia. Ltda.
Sucesor
5a Av. Sur No. 6 y 9a C. P.
GUATEMALA

HAITI

Max Bouchereau
Librairie "A la Caravelle"
Boîte postale 111-B
PORT-AU-PRINCE

ICELAND—ISLANDE

Bokaverzlun Sigfusar Eymundssonar
Austurstræti 18
REYKJAVIK

INDIA—INDE

Oxford Book & Stationery Company
Scindia House
NEW DELHI

IRAN

Bongahé Piaderow
731 Shah Avenue
TEHERAN

IRAQ—IRAK

Mackenzie & Mackenzie
The Bookshop
BAGHDAD

LEBANON—LIBAN

Librairie universelle
BEYROUTH

LUXEMBOURG

Librairie J. Schummer
Place Guillaume
LUXEMBOURG

NETHERLANDS—PAYS-BAS

N. V. Martinus Nijhoff
Lange Voorhout 9
's-GRAVENHAGE

NEW ZEALAND—

NOUVELLE-ZELANDE

Gordon & Gotch, Ltd.
Waring Taylor Street
WELLINGTON

United Nations Association of
New Zealand

P. O. 1011, G.P.O.
WELLINGTON

NICARAGUA

Ramiro Ramírez V.
Agencia de Publicaciones
MANAGUA, D. N.

NORWAY—NORVEGE

Johan Grundt Tanum Forlag
Kr. Augustgt. 7A
OSLO

PERU—PEROU

Librería internacional del Peru,
S.A.
Casilla 1417
LIMA

PHILIPPINES

D. P. Pérez Co.
132 Riverside
SAN JUAN, RIZAL

POLAND—POLOGNE

Spółdzielnia Wydawnicza
"Czytelnik"
38 Poznanska
WARSZAWA

SWEDEN—SUEDE

A. B. C. E. Fritzes Kungl.
Hofbokhandel
Fredsgatan 2
STOCKHOLM

SWITZERLAND—SUISSE

Librairie Payot S. A.
LAUSANNE, GENÈVE, VEVEY,
MONTREUX, NEUCHÂTEL,
BERNE, BASEL
Hans Raunhardt
Kirchgasse 17
ZURICH

SYRIA—SYRIE

Librairie universelle
DAMAS

TURKEY—TURQUIE

Librairie Hachette
469 İstiklal Caddesi
BEYOĞLU-İSTANBUL

UNION OF SOUTH AFRICA— UNION SUD-AFRICAINE

Central News Agency
Commissioner & Rissik Sts.
JOHANNESBURG and at CAPETOWN
and DURBAN

UNITED KINGDOM— ROYAUME-UNI

H. M. Stationery Office
P. O. Box 569
LONDON, S.E. 1
and at H.M.S.O. Shops in
LONDON, EDINBURGH, MANCHESTER,
CARDIFF, BELFAST, BIRMINGHAM
and BRISTOL

UNITED STATES OF AMERICA— ETATS-UNIS D'AMERIQUE

International Documents Service
Columbia University Press
2960 Broadway
NEW YORK 27, N. Y.

URUGUAY

Oficina de Representación de
Editoriales
Av. 18 de Julio 1333 Esc. 1
MONTEVIDEO

VENEZUELA

Escrivitoría Pérez Machado
Conde a Piñango 11
CARACAS

YUGOSLAVIA—YUGOSLAVIE

Drzavno Preduzece
Jugoslovenska Knjiga
Moskovska Ul. 36
BEOGRAD